



McGill

# RÉGIME DE RETRAITE

DE L'UNIVERSITÉ MCGILL  
RAPPORT ANNUEL



31 DÉCEMBRE 2017



## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>04</b>	<b>Faits saillants 2017</b>	<b>25</b>	<b>Consultants externes et gestionnaires de portefeuilles</b>
<b>07</b>	<b>Message des membres du Comité d'administration des retraites</b>	<b>26</b>	<b>Évaluation actuarielle et Évaluation intérimaire de solvabilité</b>
<b>08</b>	<b>Gouvernance</b>		
<b>11</b>	<b>Prestations et administration</b>		<b>Rapport financier</b>
<b>13</b>	<b>Au service des membres</b>	<b>27</b>	<b>Rapport de l'auditeur</b>
<b>14</b>	<b>Gestion des placements</b>	<b>28</b>	<b>État de l'actif net disponible pour le service des prestations</b>
<b>16</b>	Fonds d'accumulation	<b>29</b>	<b>État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations</b>
<b>17</b>	Fonds commun d'actions	<b>30</b>	<b>Notes afférentes au rapport financier</b>
<b>18</b>	Fonds commun de titres à revenu fixe		
<b>19</b>	Placements alternatifs	<b>42</b>	<b>Glossaire</b>
<b>20</b>	Fonds de marché monétaire	<b>43</b>	<b>Contacts</b>
<b>21</b>	Compte équilibré		
<b>22</b>	Fonds socialement responsable		
<b>23</b>	Options cycle de vie		
<b>24</b>	Fonds de retraite		

# FAITS SAILLANTS 2017

## 6 OPTIONS D'INVESTISSEMENT

1,2 G\$

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2017: 9,4 %  
RENDEMENT ANNUALISÉ 5 ANS: 9,8 %

**COMPTE ÉQUILIBRÉ**

649,4 M\$

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2017: 13,8 %  
RENDEMENT ANNUALISÉ 5 ANS: 13,0 %

**FONDS COMMUN  
D' ACTIONS**

32,7 M\$

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2017: 10,8 %  
RENDEMENT ANNUALISÉ  
5 ANS: 10,1 %

**FONDS SOCIALEMENT  
RESPONSABLE**

393,2 M\$

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2017: 3,4 %  
RENDEMENT ANNUALISÉ  
5 ANS: 3,9 %

**FONDS COMMUN DE TITRES  
À REVENU FIXE**

19,6 M\$

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2017: 1,0 %  
RENDEMENT ANNUALISÉ  
5 ANS: 0,9 %

**FONDS DE MARCHÉ  
MONÉTAIRE**

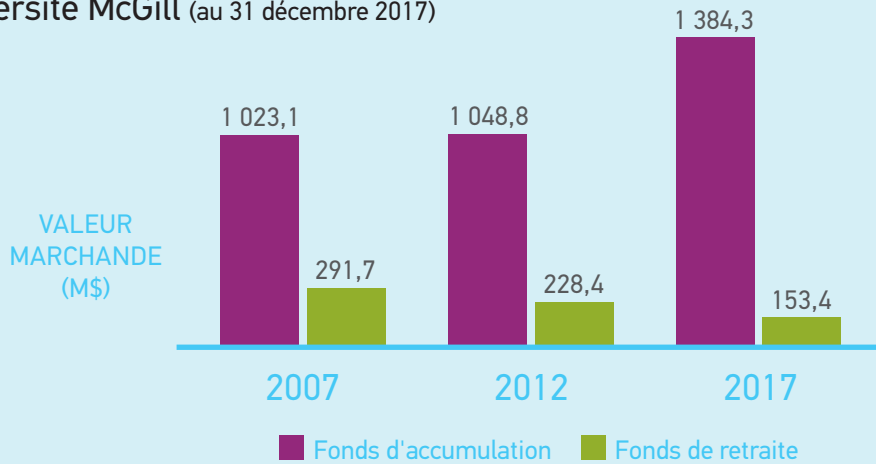
10,6 M\$

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2017: 6,4 % - 11,8 %  
RENDEMENT ANNUALISÉ  
4 ANS: 6,6 % - 9,5 %

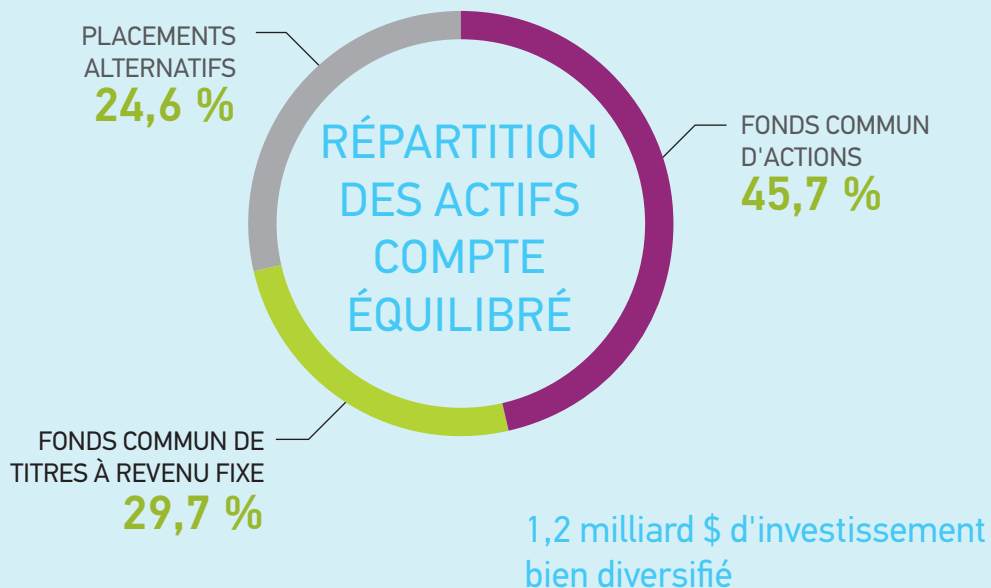
**OPTIONS  
CYCLE DE VIE**

Actif net disponible pour le service des prestations  
de l'Université McGill (au 31 décembre 2017)



84,1 %

DES ACTIFS SONT  
INVESTIS DANS  
L'OPTION COMPTE  
ÉQUILIBRÉ



# FAITS SAILLANTS 2017

## PARTICIPATION AU 31 DÉCEMBRE 2017

### CROISSANCE DE LA PARTICIPATION DANS LE RÉGIME

La participation totale comprend les membres actifs, les membres différés et les membres à la retraite.

Statistique des participants au 31 décembre

	2007	2012	2017
Actifs	5 387	5 877	6 579
Différés	3 778	3 111	2 462
Retraités	1 397	1 297	1 049
Total	10 562	10 285	10 090

La participation des membres actifs a augmentée de 12 % au cours des 5 dernières années

6



**6 579**  
MEMBRES ACTIFS  
AU 31 DÉCEMBRE 2017

**46** ans, l'âge moyen des membres

**57 %** femmes

**43 %** hommes

**75**  
DÉPART À LA  
RETRAITE EN 2017

**64** ans, l'âge moyen au départ à la retraite

**25** ans, moyenne d'année de service

**12 913 041 \$** de cotisations supplémentaires de solvabilité

**633** règlements en 2017 pour un total de 123 906 732 \$

**1 049**  
MEMBRES DANS  
LE FONDS DE RETRAITE  
EN 2017

**614** membres visés par les anciens tarifs avec un âge moyen de 87 ans

**435** membres visés par les nouveaux tarifs avec un âge moyen de 76 ans

Le Fonds est fermé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011



---

# MESSAGE

## DES MEMBRES DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DES RETRAITES

---

Le Régime de retraite de l'Université McGill (le « Régime ») constitue une partie importante de la rémunération globale des employés de l'Université. L'Université considère que de proposer et de maintenir un régime de retraite bien géré et soutenable contribue à attirer et retenir le talent.

Au cours des dernières années, l'industrie des régime de retraite a fait face à plusieurs défis. Les taux d'intérêt historiquement bas et la croissance de l'espérance de vie des membres ont contribué à accroître les déficits des régimes de retraite. À travers ces défis, l'Université est demeurée engagée à aider les membres du Régime à atteindre avec succès leurs objectifs financiers de retraite. Par ses cotisations significatives afin de rencontrer les promesses de retraite et par la bienveillance au niveau des investissements, l'Université est bien placée pour réaliser son engagement auprès des membres.

Dans le but de fournir les meilleurs pratiques de gouvernance, la gestion du Régime est assurée par le Comité d'administration des retraites (« CAR »). Celui-ci a délégué certaines responsabilités au Comité de placement du Régime (« CPR »). Ainsi, les deux comités travaillent ensemble, utilisant les compétences et connaissances de leurs membres respectifs, afin de gérer le Régime en priorisant la stabilité financière ainsi que des rendements compétitifs et des cotisations appropriées. Diverses options d'investissement sont offertes aux membres leur permettant de construire un portefeuille bien diversifié. Pour les membres désirant se libérer de ces décisions d'investissement, des options balancées sont également proposées.

2017 a été une année de changement pour notre comité. Le CAR a vu un membre de longue date prendre sa retraite de l'Université. À titre de présidente du CAR de 2009 à 2017, Mme Lynne B. Gervais, vice principale adjointe aux ressources humaines a été un leader dédié et déterminé qui a contribué de façon significative à la viabilité du Régime. C'est avec une sincère gratitude que le CAR remercie Mme Gervais pour ses conseils judicieux et son engagement pour les meilleurs intérêts du Régime et de ses membres.

2017 a également été une année d'excellents rendements sur les investissements; le compte équilibré a réalisé un rendement annuel de 9,4 %. Le CPR, dirigé par M. Michael Boychuk et composé de membres externes professionnels et expérimentés, demeure engagé à proposer et maintenir des stratégies d'investissement appropriées et diversifiées dans le but d'atteindre des rendements compétitifs et soutenus.

Le CAR souhaite remercier les employés du Service d'administration des retraites et les employés du Service des placements pour leur expertise, diligence et attention à offrir aux membres du Régime l'excellent service qu'ils méritent et auquel ils sont en droit de s'attendre.

Nous espérons vous voir à l'assemblée générale des membres du Régime de retraite de l'Université McGill qui aura lieu dans la salle 232 du pavillon Stephen Leacock situé au 855 de la rue Sherbrooke ouest, le mercredi 2 mai 2018 à 12h00.

Comme toujours, le CAR demeure dédié à offrir aux membres du Régime un régime de retraite compétitif et soutenable.



**KIM HOLDEN, présidente par intérim**

De la part des membres du Comité d'administration des retraites

# GOVERNANCE

**La gouvernance d'un régime de retraite réfère aux rôles et responsabilités des différents intervenants impliqués dans l'administration et l'investissement des actifs du régime de retraite afin de rencontrer leurs obligations fiduciaires. Une bonne gouvernance requiert la mise en place d'une structure efficace pour administrer un régime de retraite dans le meilleur intérêt de ses membres et bénéficiaires et assure également que des procédures et des outils appropriés sont en place pour optimiser la prise de décision et le suivi en temps opportun.**

Le Régime a été établi en 1972 et est enregistré en vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec portant le numéro 22266 et avec l'Agence de revenu du Canada portant le numéro 299586.

La copie officielle du texte du Régime ainsi que toutes les modifications apportées au Régime peuvent être consultées pendant les heures normales d'affaires dans les bureaux du Comité d'administration des retraites au 688 rue Sherbrooke ouest, bureau 1420, Montréal, Québec, H3A 3R1. Il peut également être lu en ligne à l'adresse <http://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rum/comite-dadministration-des-retraites-0>.

## L'UNIVERSITÉ MCGILL

L'Université McGill (« l'Université ») est le promoteur du Régime. L'Université approuve le texte du Régime et ses modifications et verse les cotisations requises. L'Université peut bonifier, modifier ou terminer le Régime sous certaines conditions, tel que prévu au texte du Régime ou tel que requis afin de maintenir le Régime à titre de régime de retraite agréé.

## COMITÉ D'ADMINISTRATION DES RETRAITES (« CAR »)

Le CAR est responsable de l'administration du Régime et de l'investissement de ses actifs. Le CAR a conçu et mis en place une structure de gouvernance afin d'assumer ses responsabilités efficacement.

En tant que fiduciaire du Régime, le CAR a pour responsabilité de veiller à ce que les placements soient effectués avec prudence, conformément au profil démographique et objectifs financiers de ses membres. À ce titre, il a délégué certaines de ses responsabilités à l'égard de l'investissement des actifs au Comité de placement du Régime (« CPR »). Le CAR nomme les membres du CPR, s'assure que ces délégués ont les connaissances et compétences appropriées pour bien remplir leur mandat et supervise leurs activités.

Le CAR est aussi responsable des questions administratives relatives au versement des prestations, conformément au texte du Régime, et son action s'inscrit dans le cadre des dispositions et règlements de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec* et de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*. Le CAR s'acquitte de ses responsabilités par la tenue de réunions régulières et en faisant appel à un réseau de conseillers, de consultants externes et d'employés du Service d'administration des retraites et du Service des placements.

***En 2017, le CAR s'est réuni sept fois en plus de plusieurs réunions de travail informelles***

## Le CAR est composé de neuf membres

Quatre membres sont élus par les membres du Régime (deux par le personnel administratif et de soutien et deux par le personnel enseignant). Deux sont désignés par le Conseil des gouverneurs et deux sont désignés par la Principale et le Président du conseil. Un membre indépendant est nommé par le Conseil des gouverneurs, après recommandation du CAR. Les membres sont nommés pour un mandat renouvelable de trois ans.

À l'assemblée générale tenue le 3 mai 2017, M. Simon Fulleringer a été réélu pour un nouveau terme de trois ans dans une des positions du personnel administratif et de soutien. Suite au départ à la retraite de Mme Lynne B. Gervais, la position qu'elle détenait, désignée par la Principale et le Président du conseil, demeure vacante en fin d'année. Mme Kim Holden a assumé gracieusement le rôle de présidente par intérim du CAR.

## COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit s'assure de la fiabilité de l'information financière, reçoit et révisé les projets d'états financiers du Régime, informe le CAR des résultats, recommande l'approbation des états financiers et tout autre action pouvant être requise. Le Comité d'audit est également responsable de recommander la nomination des auditeurs externes au CAR et de recevoir le rapport de l'auditeur.

***En 2017, le Comité d'audit s'est réuni trois fois***

## Le Comité d'audit est composé de trois membres du CAR

Les membres du Comité d'audit sont nommés par le CAR. En 2017, aucun changement n'est survenu dans la composition du Comité d'audit.

**Mme Cristiane Tinmouth**, CPA, CA (présidente du Comité d'audit)

Vice-principale adjointe, services financiers  
Bureau du vice-principal, administration et finance

**Professeur Julia Scott**, MBA, CPA, CA, CFA

Directrice du programme GCPA  
Certificat en comptabilité professionnelle, 2e cycle  
Desautels Faculté de gestion

**M. Pierre Lavigne**, FSA, FCIA, CFA

Membre indépendant



## COMITÉ D'ADMINISTRATION DES RETRAITES (de gauche à droite)



PHOTO: OWEN EGAN

<b>M. Pierre Lavigne</b> , FSA, FICA, CFA Membre indépendant	Nommé par la Principale et le Président du conseil Mandat se terminant en décembre 2018
<b>Professeur Christopher Ragan</b> , PhD Directeur, l'École de politiques publiques Max Bell Professeur agrégé en science économique	Élu par le personnel enseignant Mandat se terminant en mai 2019
<b>Mme Rosemary Cooke</b> , B.A.A. Directrice, administration et finances Faculté de médecine dentaire	Élue par le personnel administratif et de soutien Mandat se terminant en mai 2019
<b>Mme Cristiane Tinmouth</b> , CPA, CA (présidente du Comité d'audit) Vice-principale adjointe, services financiers Bureau du vice-principal, administration et finance	Nommée par la Principale et le Président du conseil Mandat se terminant en mai 2020
<b>M. Simon Fulleringer</b> , B.Sc Gestionnaire de processus des services des TI Architecture et stratégie TI	Élu par le personnel administratif et de soutien Mandat se terminant en mai 2020
<b>Professeur Julia Scott</b> , MBA, CPA, CA, CFA Directrice du programme GCPA Certificat en comptabilité professionnelle, 2 <sup>e</sup> cycle Desautels Faculté de gestion	Élue par le personnel enseignant Mandat se terminant en mai 2018
<b>M. Michael Keenan</b> Chef des placements Bimcor inc.	Nommé par le Conseil des gouverneurs Mandat se terminant en mars 2018
<b>Mme Kim Holden</b> , CFA (présidente par intérim du CAR) Gestionnaire de portefeuille (retraîtée)	Nommée par le Conseil des gouverneurs Mandat se terminant en décembre 2018
Poste vacant	Nommé par la Principale et le Président du conseil

**COMITÉ DE PLACEMENT DU RÉGIME (« CPR »)**

Le CPR est responsable de l'investissement des actifs du Régime et du suivi des activités d'investissement conformément à la politique de placement, approuvée par le CAR, et de la législation en vigueur. Le CPR est également responsable de recommander les modifications à la politique de placement, d'approuver la structure de gestion et voir à la supervision de la gestion quotidienne des actifs. Périodiquement, le CPR est impliqué dans la sélection, la résiliation et le suivi des gestionnaires de portefeuille, du gardien de valeurs et des consultants en investissement. Le suivi des rendements des investissements et la conformité des gestionnaires sont aussi sous la responsabilité du CPR.

*En 2017, le CPR s'est réuni quatre fois et a effectué un appel conférence*

**Le CPR est composé de huit membres**

Les membres du CPR incluent : trois membres du CAR (incluant le président du CAR à titre de membre d'office) et cinq membres externes indépendants qui ne font partie ni de l'administration, ni du personnel de l'Université et qui ne sont membres d'aucun autre niveau décisionnel dans la structure de gouvernance du Régime. Tous les membres du CPR sont nommés par le CAR.

Les membres externes indépendants du CPR servent un premier mandat de trois ans, renouvelable pour un second terme de deux ans et sont limités à un maximum de deux termes consécutifs.

<b>M. Michael Boychuk</b> , FCPA, FCA (président du CPR) Administrateur de sociétés	Membre externe indépendant Premier mandat se terminant en juin 2018
<b>Mme Kim Holden</b> , CFA (présidente par intérim du CAR) Gestionnaire de portefeuille (retraîtée)	Présidente CAR, membre d'office Mandat se terminant en décembre 2018
<b>M. Gilles Horrobin</b> Chef des placements Régimes de retraite Société de Transport de Montréal	Membre externe indépendant Deuxième mandat se terminant en janvier 2020
<b>M. Clifton Isings</b> Vice-président - Investissements Division des investissements du CN	Membre externe indépendant Premier mandat se terminant en novembre 2019
<b>M. Pierre Lavigne</b> , FSA, FICA, CFA Membre indépendant	Membre du CAR Mandat se terminant en décembre 2018
<b>M. François Lemarchand</b> , M.Sc, C.Dir Administrateur de sociétés	Membre externe indépendant Deuxième mandat se terminant en mars 2018
<b>Mme Caroline Miller</b> , MBA, CFA Première vice-présidente, Stratège mondial BCA Research Inc.	Membre externe indépendant Premier mandat se terminant en septembre 2019
<b>Poste vacant</b>	Membre du CAR

**SERVICE D'ADMINISTRATION DES RETRAITES ET SERVICE DES PLACEMENTS**

L'administration quotidienne du Régime est effectuée par Morneau Shepell, le teneur de dossiers, et par le Service d'administration des retraites et le Service des placements conformément aux politiques et procédures définies et approuvées par le CAR.

**SOCIÉTÉ DES SERVICES DE TITRES MONDIAUX CIBC MELLON**

Les services de CIBC Mellon comprennent la garde de valeur, la comptabilisation, le prêt de titres, les opérations de change, l'évaluation des actifs, la mesure de la performance et le suivi de la conformité. CIBC Mellon est également responsable d'émettre les paiements aux membres.

**MORNEAU SHEPELL**

Morneau Shepell héberge le site internet du Régime et est également le teneur de dossiers des options de placements. Ils sont responsables de traiter toutes les transactions des membres ainsi que les transferts et la répartition des flux monétaires parmi les options d'investissement disponibles. Morneau Shepell effectue tous les calculs et prépare les dossiers de règlements externes pour le versement des prestations de retraite, de cessation d'emploi et de décès. Ils produisent également les relevés annuels des membres, tel que requis par la loi.

# PRESTATIONS ET ADMINISTRATION

## APERÇU DU PLAN

Le Régime est composé de deux parties (Partie A et Partie B) qui se distinguent par la date d'admissibilité d'un membre à joindre le Régime. Pour les membres inscrits ou admissibles à joindre le Régime au 31 décembre 2008, le Régime est un régime hybride (Partie A). La Partie A comprend une disposition à cotisation déterminée (« CD ») par laquelle les membres et l'Université cotisent un certain montant par période de paie. Les membres choisissent comment investir leurs cotisations parmi un éventail d'options d'investissement. Pour se protéger des risques d'investissement inhérents à un régime CD, une disposition à prestation déterminée (« PD »), c.-à-d. une disposition de rente minimale, existe qui fournit une garantie que la rente payable sera au minimum égal au montant calculé selon la formule PD. La formule PD prend en considération le nombre d'années de service du membre ainsi que son salaire moyen le plus élevé.

Pour les membres inscrits au 1<sup>er</sup> janvier 2009 ou après, le Régime est un régime CD et réfère à la Partie B. Les membres et l'Université cotisent un certain montant par période de paie. Les membres choisissent comment investir leurs cotisations parmi un éventail d'options d'investissement.

Lorsque le moment est venu de régler et convertir la valeur accumulée de leur compte en revenu de retraite, les membres peuvent transférer ces sommes vers une institution financière ou utiliser les options Fonds de revenu viager (« FRV ») ou Compte de retraite immobilisé (« CRI ») proposées par l'Université McGill.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le document disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rum>

## COTISATIONS AU PLAN

Les cotisations des membres actifs et de l'Université sont investies dans le Fonds d'accumulation dans une ou plusieurs options d'investissement offertes par le Régime, et ce, à la discrétion du membre.

### *Cotisations spéciales de l'Université*

En plus des cotisations régulières, l'Université est tenue de verser des cotisations supplémentaires. Ces dernières sont déterminées en fonction de la situation financière du Régime dans le but de financer la disposition PD de rente minimale pour les membres Partie A et les rentes en cours de paiement dans le Fonds de retraite, tel que requis par la législation applicable. Ces cotisations spéciales s'accumulent dans un Fonds complémentaire et sont investies dans l'option d'investissement Compte équilibré.

Dans le but de déterminer les cotisations spéciales requises par l'Université, des évaluations actuarielles sont produites. Les évaluations actuarielles sont produites selon deux mé-

thodes de calcul du financement d'un régime; l'évaluation de capitalisation et l'évaluation de solvabilité. Ces évaluations mesurent la capacité du régime à rencontrer ses engagements financiers selon deux perspectives.

### *1. Évaluation de capitalisation*

L'évaluation de capitalisation assume que le Régime restera en vigueur indéfiniment. Le calcul détermine le montant que l'Université est tenue de cotiser pour couvrir une année de service des membres de la Partie A et pour amortir le déficit du Régime, le cas échéant.

L'évaluation actuarielle démontre un déficit de capitalisation de 78 millions \$ et un ratio de capitalisation de 94,9 % au 31 décembre 2015.

### *En 2017, l'Université a versé 12 426 096 \$ à titre de cotisations spéciales pour financer le passif PD*

Le tableau suivant présente l'évolution du ratio de capitalisation de 2012 à 2015 :

POSITION DE CAPITALISATION	31 DÉCEMBRE 2015 \$	31 DÉCEMBRE 2012 \$
VALEUR MARCHANDE DES ACTIFS	1 447 567 000	1 281 942 000
PASSIF ACTUARIEL	1 525 574 000	1 379 148 000
DÉFICIT DE CAPITALISATION	(78 007 000)	(97 206 000)
RATIO DE CAPITALISATION	94,9 %	93,0 %

L'amélioration du ratio de capitalisation s'explique par des rendements sur les investissements plus élevés qu'attendus depuis 2012 et des cotisations supplémentaires de solvabilité significatives de la part de l'Université.

### *2. Évaluation de solvabilité*

L'évaluation de solvabilité détermine la situation financière du Régime à la date de l'évaluation, en assumant une terminaison à cette même date. Ce calcul est réalisé pour déterminer les cotisations additionnelles requises, aussi appelées cotisations supplémentaires de solvabilité, que doit verser l'Université pour assurer le versement intégral des règlements externes lorsque les membres Partie A cessent d'être à l'emploi, prennent leur retraite ou atteignent l'âge de 65 ans.

Le calcul du degré de solvabilité du Régime exclut les valeurs accumulées CD des membres Partie B ainsi que les valeurs accumulées des membres Partie A n'ayant pas droit à la disposition de rente minimale du Régime.

Selon l'évaluation intérimaire de solvabilité au 31 décembre 2016, le degré de solvabilité du Plan était de 81,0 %.

### En 2017, l'Université a versé 12 913 041 \$ à titre de cotisations supplémentaires de solvabilité

Le tableau suivant présente l'évolution du degré de solvabilité de 2015 à 2016 :

POSITION DE SOLVABILITÉ	31 DÉCEMBRE, 2016 <sup>1</sup> \$	31 DÉCEMBRE, 2015 \$
VALEUR MARCHANDE DES ACTIFS	982 713 000	954 334 300
PASSIF DE SOLVABILITÉ	1 213 653 000	1 180 728 300
DÉFICIT DE SOLVABILITÉ	(230 940 000)	(226 394 000)
DEGRÉ DE SOLVABILITÉ	81,0 %	80,8 %

Note 1: Tel que prévu par la Loi 29, un avis sur la situation financière de solvabilité doit être préparé entre les dates prévues des évaluations actuarielles triennales requises.

Le degré de solvabilité demeure stable de 2015 à 2016 résultant des rendements sur les investissements plus élevés qu'attendu combiné à la baisse des taux d'intérêt en cours d'année.

### Cotisations spéciales des membres Partie A

Effectif le 1<sup>er</sup> janvier 2014, une modification au Régime a été apportée afin d'introduire la notion de partage du coût des déficits avec les membres Partie A. Les cotisations régulières des membres actifs Partie A ont été augmentées de 2,2 % tandis que les cotisations régulières de l'Université ont été réduites du même montant. Les cotisations spéciales des membres Partie A sont investies dans leur compte individuel.

Les cotisations faites par les membres et l'Université pendant l'année sont détaillées ci-dessous :

### Cotisations en 2017

FONDS D'ACCUMULATION	PAR LES MEMBRES \$	PAR L'UNIVERSITÉ \$
COTISATIONS RÉGULIÈRES	26 334 604	26 368 152
COTISATIONS SPÉCIALES – SEGMENT PD <sup>1</sup>		12 426 096
COTISATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE SOLVABILITÉ		12 913 041
COTISATIONS SPÉCIALES – MEMBRES PARTIE A	5 728 087	
COTISATIONS VOLONTAIRES	1 219 478	
TOTAL	33 282 169	51 707 289

Note 1: Composé de 4 725 700 \$ pour le coût du service courant et de 7 700 396 \$ pour l'amortissement du déficit de capitalisation

## PRESTATIONS ET PAIEMENTS DE RENTES

### Fonds d'accumulation

Au cours de l'année 2017, 633 règlements ont été effectués pour un total de 123 906 732 \$. Le tableau suivant présente les types de règlement et les prestations versées pendant l'année.

### Règlements en 2017

FONDS D'ACCUMULATION	NOMBRE DE RÈGLEMENTS	MONTANT TOTAL \$
PRESTATIONS DE RETRAITE – TRANSFERTS VERS L'EXTERNE	195	46 017 479
PRESTATIONS DE RETRAITE – TRANSFERTS VERS FRV/CRI DE L'UNIVERSITÉ MCGILL	57	26 511 250
PRESTATIONS DE CESSATION D'EMPLOI	367	49 929 655
PRESTATIONS DE DÉCÈS	14	1 448 348
TOTAL	633	123 906 732

### Fonds de retraite

Au 31 décembre 2017, le Régime comptait 1 049 membres retraités et bénéficiaires recevant des paiements de rentes du Fonds de retraite. En 2017, un total de 26 752 384 \$ a été versé sous forme de rentes.

### Dividendes de rentes

Lorsque le Fonds de retraite dégage des excédents, ces montants pourraient servir à bonifier, au moyen de dividendes, les rentes en cours de versement. Suite à certains changements apportés à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, les régimes de retraite sont tenus de constituer une réserve en cas d'excédent. Ce changement requiert que le Régime soit solvable à 100 % et que la réserve ait été constituée avant de déclarer un dividende. Étant donné qu'un déficit de solvabilité a été confirmé lors de la dernière évaluation actuarielle, aucun dividende de rente n'a pu être déclaré.

### MODIFICATIONS AU RÉGIME

Il n'y a eu aucune modification au Régime en 2017.

# AU SERVICE DES MEMBRES

Plusieurs services sont offerts aux membres pour les aider à atteindre leurs objectifs financiers. Des outils sont disponibles sur le site web du Régime et de l'information peut être obtenue en téléphonant au Centre d'appel des programmes d'épargne de l'Université McGill.

Toutes questions concernant le Régime doivent être adressées au Centre d'appel des programmes d'épargne de l'Université McGill au 1-855-687-2111 (Canada et États Unis) ou 1-416-390-2613 (à l'étranger).

## SITE WEB DU RÉGIME

La consultation du site web des programmes d'épargne de l'Université McGill s'accroît d'année en année. En 2017, le nombre de sessions web a atteint 47 086, ce qui représente une hausse de 21 % par rapport à l'année précédente, tandis que le nombre de consultations de pages web a augmenté de 27 % pour atteindre 168 611 pour la même période.

	2017	2016	PAR RAPPORT À 2016
SESSIONS WEB	47 086	38 900	+ 21 %
CONSULTATIONS DE PAGES WEB	168 611	132 340	+ 27 %

Les soldes courants des comptes sont mis à jour quotidiennement tandis que les taux de rendement personnels sont mis à jour mensuellement et les rendements des options de façon trimestrielle.

Les cotisations, les retraits et les modifications aux allocations des placements sont traités deux fois par mois, le 15<sup>ième</sup> jour du mois (ou le jour ouvrable précédent) et le dernier jour ouvrable du mois. La valeur des actifs de chaque compte est mise à jour dans les cinq jours ouvrables suivant les dates de traitement.

Les membres peuvent accéder à leur compte de retraite et consulter le solde courant et les décisions d'allocation d'actifs en accédant au site web des programmes d'épargne de l'Université McGill et en utilisant leur nom d'utilisateur et leur mot de passe de McGill.  
<http://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rrum/votre-compte>

Les membres sont encouragés à revisiter l'outil de calcul du revenu de retraite et compléter le questionnaire de profil d'investisseur, au minimum une fois l'an ou suite à un événement de la vie, afin de s'assurer que la composition de leur portefeuille est en ligne avec leur profil d'investisseur. Ces outils sont à la disposition des membres pour les aider à atteindre leurs objectifs de retraite.

Ces outils en ligne sont de plus en plus populaires et leur utilisation a été en forte hausse en 2017.

	2017	2016	PAR RAPPORT À 2016
QUESTIONNAIRE DE PROFIL D'INVESTISSEUR	5 496	2 604	+ 111 %
OUTIL DE CALCUL DU REVENU DE RETRAITE	3 259	2 747	+ 19 %

Des options d'investissement ont été conçues pour aider les membres à bâtir et à maintenir un portefeuille d'investissement bien diversifié. Les membres peuvent modifier leur allocation d'actifs actuelle et/ou leur allocation reliée à de futurs investissements.

Le nombre de changement d'allocation d'actifs s'est accru de 143 % par rapport à 2016 pour atteindre presque 4 000 changements pour l'année.

	2017	2016	PAR RAPPORT À 2016
CHANGEMENT D'ALLOCATION D'ACTIFS	3 998	1 644	+ 143 %

## SÉANCES D'INFORMATION

Le service d'administration des retraites offre des séances d'information aux employés et membres du Régime. En 2017, 38 sessions ont été présentées à 568 membres. Différentes séances d'information sont disponibles et visent à répondre aux besoins et questions des membres en ce qui a trait au Régime. Les sessions disponibles comprennent la Séance d'information générale, la Séance d'information sur la retraite, la Séance d'information sur les options de règlement, la Séance d'information sur la période de décumulation/décaissement des fonds de retraite et la Séance d'information sur le Fonds de revenu viager collectif.

Les membres peuvent s'inscrire en ligne à une séance d'information en allant sur le site web des Ressources humaines de l'Université McGill à l'adresse suivante : <http://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rrum/infosessions> ou en laissant un message au 514-398-8484 (messagerie vocale seulement).

## RAPPORTS D'INVESTISSEMENT

À tous les trimestres, le Service des placements prépare les Profils trimestriels qui résument les performances et l'allocation des actifs pour chacune des options d'investissement. Les membres peuvent accéder aux Profils trimestriels en allant sur le site web à l'adresse suivante : <http://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rrum/invest/profils-trimestriels>.

## RETRAITES ET DÉCÈS EN 2017

La liste des nouveaux membres retraités ainsi que des membres décédés de l'année 2017 peut être consultée à l'adresse suivante : <http://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rrum/invest/annualreports>.



# GESTION DES PLACEMENTS

Les actifs du Régime sont investis dans deux fonds distincts, soit le Fonds d'accumulation et le Fonds de retraite, conformément aux champs de responsabilité du Régime et en conformité avec la politique de placement.

**Fonds d'accumulation** – Les actifs des membres Partie A et des membres Partie B, ainsi que les actifs du Fonds complémentaire, sont investis dans le Fonds d'accumulation.

Le Fonds complémentaire représente la somme de toutes les cotisations spéciales versées par l'Université dans le Régime: les cotisations supplémentaires de solvabilité ainsi que le financement lié aux exigences de l'évaluation actuarielle, moins les prestations payées liées à la rente minimale à prestations déterminées.

**Fonds de retraite** – Les actifs des membres retraités qui ont opté pour un règlement interne. Le Fonds de retraite est fermé aux nouveaux membres depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## Politique de placement

Le CAR a adopté une politique de placement exhaustive détaillant les objectifs de placement, la tolérance au risque, la

répartition des actifs, la diversification des placements, la couverture des devises, les taux de rendement espérés, les besoins de liquidités, les catégories d'actifs autorisés et tout autre aspect concernant le processus de placement. Ceci permet un encadrement sur lequel le CPR et le Service des placements s'appuient pour la sélection des gestionnaires externes et des stratégies d'investissements pour les mandats ségrégués, les fonds communs et les fonds privés.

La majorité des placements sont gérés activement par des gestionnaires externes dans une gamme de mandats d'investissement variés. Les gestionnaires de portefeuille sont responsables de la sélection des titres à l'intérieur du mandat qui leur a été désigné.

La politique de placement est révisée sur une base régulière et mise à jour lorsque nécessaire afin d'assurer qu'elle réponde aux exigences légales et aux meilleures pratiques pour le bénéfice de l'ensemble des membres. Une copie de la politique de placement est disponible sur le site internet du Régime: <http://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rum/invest> ou peut être consultée au bureau du CAR, durant les heures normales d'affaires.

## COMMENTAIRE DE LA DIRECTION

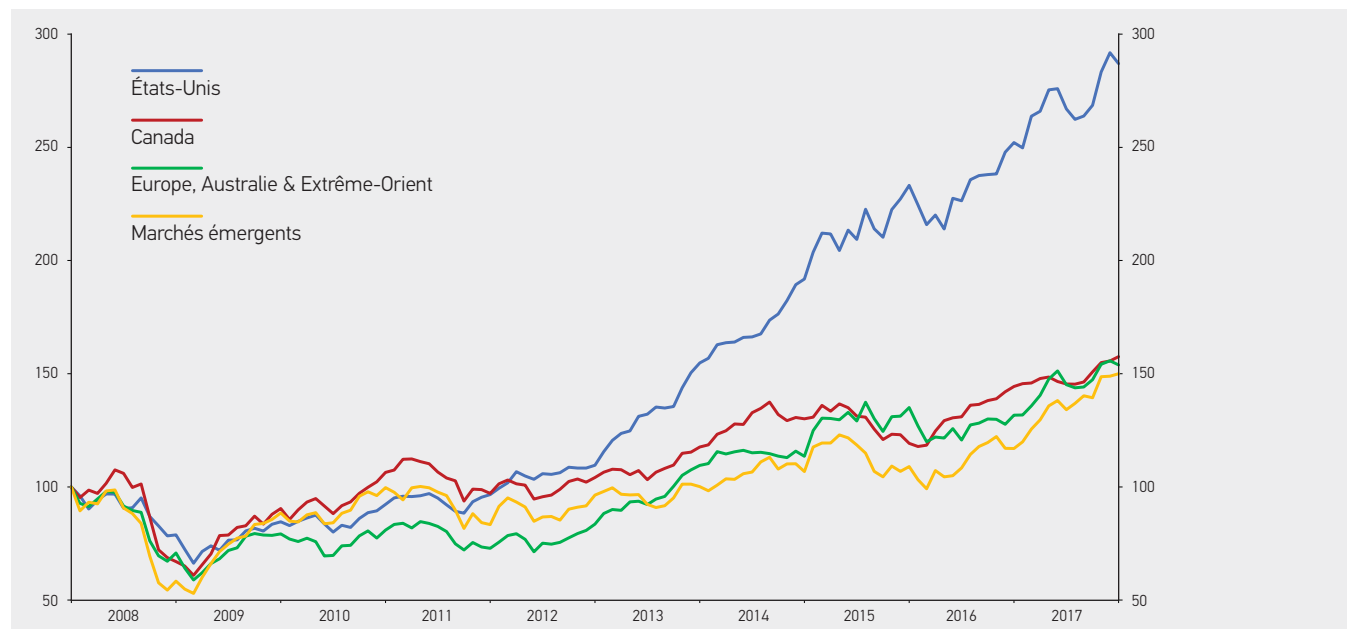
### Actions

Presque tous les marchés d'actions ont continué leur tendance à la hausse en 2017, offrant une autre année de très bons rendements aux investisseurs. Malgré les tensions géopolitiques, les marchés ont connu une volatilité historiquement basse. De forts indicateurs économiques combinés à un taux de chômage faible ont alimenté la con-

fiance des investisseurs, ce qui a permis à l'indice MSCI E.A.E.O. (actions internationales) et à l'indice S&P 500 (actions américaines) de s'apprécier de 16,8 % et 13,8 %, respectivement, en dollars canadiens.

Les marchés émergents ont affiché une excellente performance tout au long de 2017 et ont surpassé l'indice global des pays développés à chacun des quatre trimestres. Le rendement des marchés émergents a été bonifié par une

### Performance des marchés d'actions (\$ CA) – 10 ans de 2008 à 2017



Source: Bloomberg



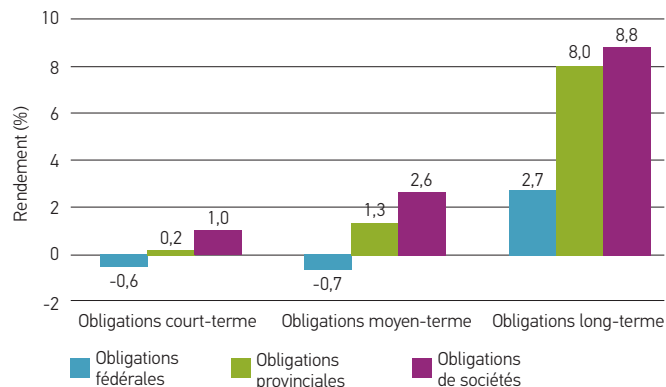
croissance vigoureuse, une performance notable des titres technologiques et une perspective stable pour les principales économies émergentes. Les actions canadiennes ont quant à elles été moins favorisées et l'indice S&P/TSX a offert un rendement de 9,1 %. Le graphique (page précédente) illustre la performance des grands marchés d'actions depuis la crise financière de 2008, qui comprend plusieurs années de rendements élevés.

La pondération relativement élevée du Fonds commun d'actions en actions étrangères a grandement contribué au rendement respectable de 13,8 % obtenu en 2017. Les actions à petite capitalisation ont été mal aimées au cours de l'année, particulièrement au Canada. Le gestionnaire d'actions canadiennes à petite capitalisation du Régime a néanmoins enregistré une bonne performance annuelle. En raison de la qualité relativement élevée du portefeuille et du biais défensif de la majorité des gestionnaires d'actions du Régime, le Fonds commun d'actions n'a pas pu participer pleinement à la croissance des marchés boursiers, enregistrant ainsi une sous-performance de 1,4 % par rapport à son indice de référence.

### Titres à revenu fixe

Les obligations canadiennes ont produit des résultats mitigés au cours de l'année, tel qu'illustré au graphique ci-dessous. Les taux d'intérêt à court terme ont terminé l'année marginalement plus élevés, ce qui a généré un rendement négatif à nul sur les obligations de courtes échéances. D'autre part, la surperformance des obligations à plus long terme a été un thème dominant dans le marché au cours des derniers mois et a causé un aplatissement considérable de la courbe des taux en 2017. La contraction des écarts de crédit a résulté en des rendements positifs pour les obligations provinciales et de sociétés pendant l'année. Avec les écarts de crédit près de leur niveau le plus bas depuis la crise financière de 2008, les évaluations des obligations de sociétés offrent moins de potentiel de croissance en cette fin d'année.

**Rendement de l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada en 2017**



Source: FTSE / TMX

La durée relativement plus courte du Fonds commun de titres à revenu fixe a affecté négativement la performance de celui-ci comparativement à d'autres caisses de retraite affichant une durée plus élevée. Cependant, la réduction des écarts de crédit a contribué positivement à la performance du Fonds commun de titres à revenu fixe, lequel a terminé l'année avec un rendement de 3,4 %. La surpondération en obligations provinciales, municipales et de sociétés a grandement contribué à la surperformance du Fonds par rapport à son indice de référence. Les écarts de crédit largement compressés et nos inquiétudes par rapport aux facteurs fondamentaux des sociétés et leurs évaluations nous ont poussés à réduire notre allocation au marché du crédit à la fin de l'année.

### Placements alternatifs

Le secteur des placements alternatifs a généré un large éventail de rendements en 2017; des rendements élevés pour les placements privés aux résultats plus décevants des stratégies à rendement absolu. Les actifs réels, constitués de placements en immobilier et en infrastructure, ont connu une autre très bonne année, particulièrement en Europe.

Les placements alternatifs du Régime ont généré 7,7 % en 2017 (après frais), ce qui a surpassé les résultats obtenus dans le Fonds commun de titres à revenu fixe, mais qui est moins élevé que les rendements du Fonds commun d'actions. Le portefeuille de placements privés a contribué positivement aux résultats obtenus par les placements alternatifs, la meilleure performance provenant d'un fonds de rachat d'entreprises européennes. En raison des opportunités limitées dans le secteur de l'immobilier canadien, un premier investissement en immobilier européen a été conclu en 2017. Soutenus par une devise forte, nos actifs en infrastructure, en immobilier et en placements privés en Europe ont généré la meilleure performance des placements alternatifs. D'un autre côté, la performance des stratégies à rendement absolu a été décevante.

En 2017, les actifs détenus en immobilier ont augmenté de 32 %. Cette hausse a été financée par une réduction significative (-20 %) de l'allocation aux stratégies à rendement absolu.

## FONDS D'ACCUMULATION

Le Fonds d'accumulation inclut les actifs du Fonds complémentaire en plus des actifs des membres Partie A et Partie B avant la prise de leur retraite. La structure du fonds offre une large gamme de stratégies d'investissement et permet aux membres de choisir la répartition d'actifs qui répond le mieux à leurs besoins financiers. Le Fonds d'accumulation inclut un Fonds commun d'actions, un Fonds commun de titres à revenu fixe, des placements alternatifs, un Fonds de marché monétaire et un Fonds socialement responsable. Les membres ont également l'option d'investir dans deux stratégies d'investissement équilibrées, soit l'option du compte équilibré et l'option cycle de vie, qui consistent en une variété de répartitions d'actifs entre le Fonds commun d'actions, les placements alternatifs et le Fonds commun de titres à revenu fixe.

*Le compte équilibré est l'option d'investissement par défaut du régime.  
Les membres qui ne sélectionnent pas d'option d'investissement verront  
leurs actifs investis automatiquement dans le compte équilibré*

### PERFORMANCE COMPARÉE À L'INDICE DE RÉFÉRENCE

Au 31 décembre 2017 (avant frais)

CLASSES D'ACTIF	INDICES DE RÉFÉRENCE	ACTIFS (MILLION \$)	RENDEMENTS 2017	RENDEMENTS DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE	VALEUR AJOUTÉE
<b>STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT SPÉCIFIQUES</b>					
Fonds commun d'actions	33,3 % Indice composé S&P/TSX 33,3 % S&P 500 (50% couvert) 33,3 % MSCI ACWI x US Net	649,4	13,8 %	15,2 %	-1,4 %
Fonds commun de titres à revenu fixe	Indice FTSE TMX Canada obligataire universel	393,2	3,4 %	2,5 %	0,9 %
Placements alternatifs <sup>1</sup>	40 % Indice actifs réels 25 % Indice placements privés 35 % Indice stratégies à rendement absolu	288,0	7,7 %	6,3 %	1,4 %
Fonds de marché monétaire	Indice FTSE TMX Canada bons du Trésor 30 jours	19,6	1,0 %	0,6 %	0,4 %
<b>STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT ÉQUILIBRÉES</b>					
Compte équilibré <sup>2</sup>	45 % Indice Fonds commun d'actions 20 % Indice Placement alternatifs 35 % Indice Fonds commun de titre à revenu fixes	1 163,3	9,4 %	8,9 %	0,5 %
Fonds socialement responsable	20 % Indice composé plafonné S&P/TSX 40 % Indice rendement total net MSCI monde (\$ CA) 40 % Indice obligataire universel FTSE TMX Canada	32,7	10,8 %	8,0 %	2,8 %
Options cycle de vie		10,6	6,4 % à 11,8 %	6,1 % à 12,6 %	0,3 % à -0,8 %

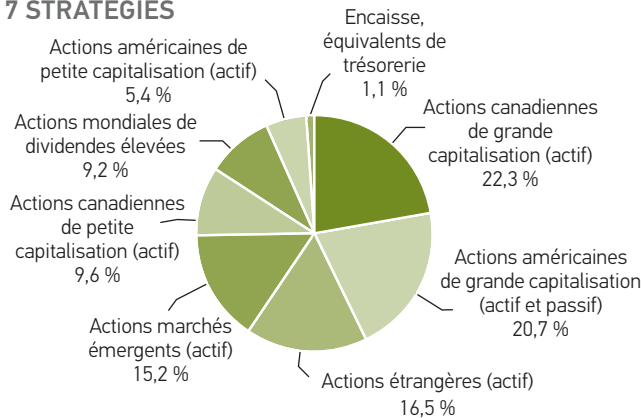
<sup>1</sup> Après frais

<sup>2</sup> Avant frais, à l'exception des stratégies à rendement absolu

## ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

## FONDS COMMUN D' ACTIONS

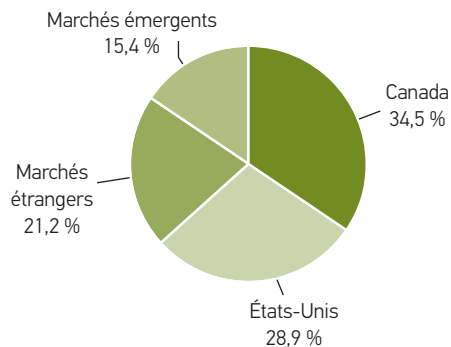
## 7 STRATÉGIES



649,4 M\$

47,0 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

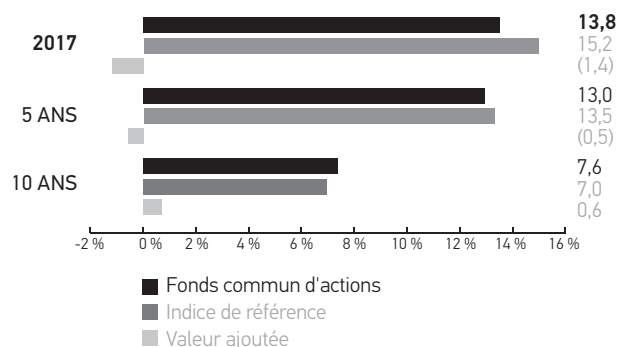
## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



## FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	44
Frais administratifs	24
<b>TOTAL</b>	<b>68</b>

## RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)



## OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds commun d'actions est de réaliser une appréciation du capital à long terme en plus de revenus de dividendes en investissant dans des portefeuilles diversifiés de titres canadiens et mondiaux cotés en bourse.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 5,0 %.

## PERFORMANCE PASSÉE

Au cours des 10 dernières années, le rendement annualisé du Fonds commun d'actions fut de 7,6 %, dépassant l'objectif à long terme (IPC + 5,0 %) par 1,0 %, tout en ajoutant 0,6 % au-dessus de l'indice de référence.

Au cours des cinq dernières années, le Fonds commun d'actions a fourni un rendement annualisé de 13,0 %, soit un peu plus bas que le rendement de 13,5 % de l'indice de référence, mais bien au-delà de l'objectif à long terme de 6,6 %.

## PERFORMANCE DE 2017

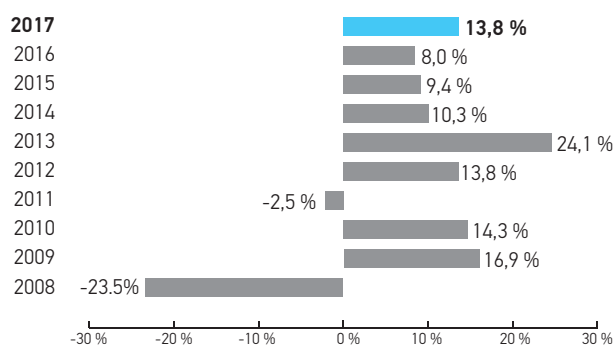
Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2017, le Fonds commun d'actions a généré un rendement élevé de 13,8 %, mais a sous-performé par 1,4 % son indice de référence. Bien que l'allocation importante en marchés émergents a profité au Fonds, le positionnement relativement défensif de la majorité des gestionnaires n'a pas permis au Fonds de pleinement participer à la hausse des marchés.

## CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Au cours de l'année 2017, un seul changement a eu lieu dans le Fonds commun d'actions, une nouvelle stratégie d'actions américaines de petite capitalisation a été ajoutée.

Depuis 2016, les placements alternatifs sont séparés du Fonds commun d'actions. Les rendements annualisés historiques du Fonds commun d'actions comportent donc la performance des placements alternatifs jusqu'en 2016.

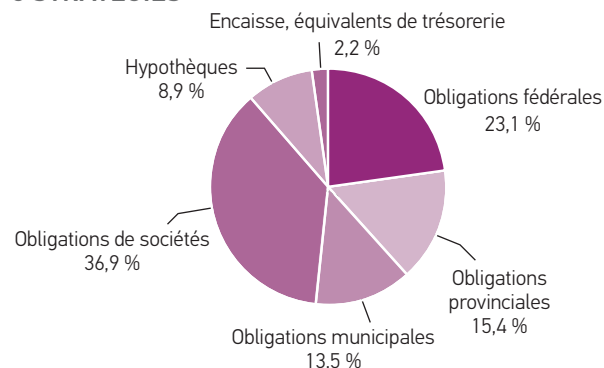
## RENDEMENTS HISTORIQUES (avant frais)



## ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

## FONDS COMMUN DE TITRES À REVENU FIXE

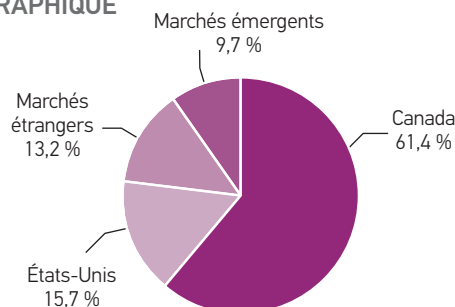
## 5 STRATÉGIES



393,2 M\$

28,4 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



## FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	29
Frais administratifs	22
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>

## OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds commun de titres à revenu fixe est de fournir une source prévisible de revenus d'intérêts avec une faible volatilité des rendements en investissant dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 1,5 %.

## PERFORMANCE PASSÉE

Au cours des 10 dernières années, le rendement annualisé du Fonds commun de titres à revenu fixe fut de 5,2 %, dépassant l'objectif à long terme (IPC + 1,5 %) par 2,1 %, tout en ajoutant 0,4 % à l'indice de référence.

Au cours des cinq dernières années, le Fonds commun de titres à revenu fixe a fourni un rendement annualisé de 3,9 %, soit 1,0 % de plus que l'indice de référence, en plus de surpasser l'objectif à long terme se situant à 3,1 %.

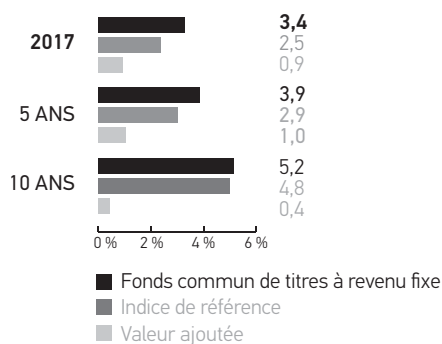
## PERFORMANCE DE 2017

Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2017, le Fonds commun de titre à revenu fixe a généré un rendement convenable de 3,4 %, ce qui demeure au-dessus de l'objectif à long terme de 3,1 % et au-dessus de l'indice de référence de 2,5%. Une surpondération dans les obligations de sociétés, combiné à un biais envers les émetteurs provinciaux et municipaux canadiens expliquent la majorité de la valeur ajoutée par rapport à l'indice de référence.

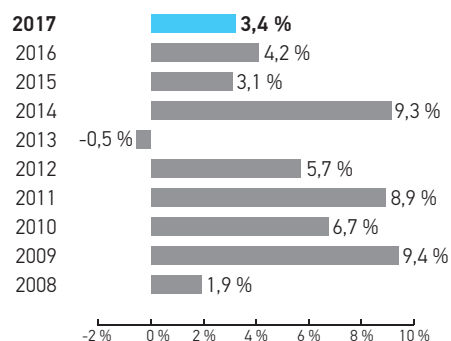
## CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Durant l'année, deux nouvelles stratégies ont été ajoutées au Fonds commun de titre à revenu fixe, soit une stratégie d'obligations gouvernementales des marchés émergents et une stratégie de dette privée en infrastructures. La stratégie d'obligations gouvernementales canadiennes à long terme a été résiliée et remplacée par une stratégie d'obligations municipales et provinciales.

## RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)



## RENDEMENTS HISTORIQUES (avant frais)

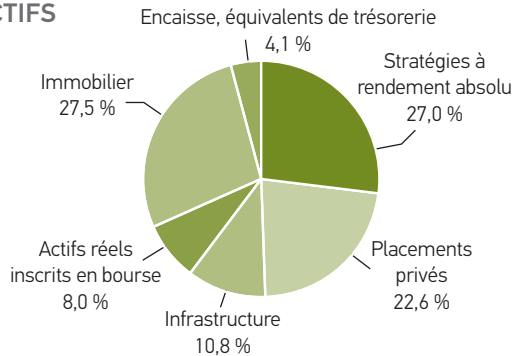


## ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

## PLACEMENTS ALTERNATIFS

## 5 SOUS-CATÉGORIES

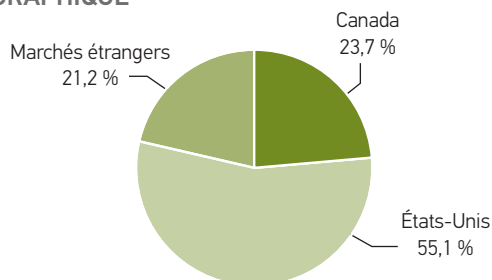
## D'ACTIFS



288,0 M\$

20,8 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



## FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	197
Frais administratifs	22
<b>TOTAL</b>	<b>219</b>

## OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de rendement des placements alternatifs est de réaliser une appréciation du capital à long terme en plus de revenus de placements en mettant l'accent sur la préservation de capital en investissant dans des portefeuilles diversifiés de placement alternatifs.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 4,5 %.

## PERFORMANCE PASSÉE

Au cours des 10 dernières années, le rendement annualisé des placements alternatifs fut de 4,9 % (après frais), générant un rendement inférieur à l'objectif à long terme (IPC + 4,5 %) de 6,1 % et à celui l'indice de référence de 7,6 %.

Au cours des cinq dernières années, les placements alternatifs ont fourni un rendement annualisé de 9,7 % (après frais), au-delà de l'objectif à long terme de 6,1 %, mais en-dessous du rendement de l'indice de référence de 10,4 %.

Il convient également de mentionner que l'indice de référence des placements alternatifs ne peut être répliqué ni investi.

## PERFORMANCE DE 2017

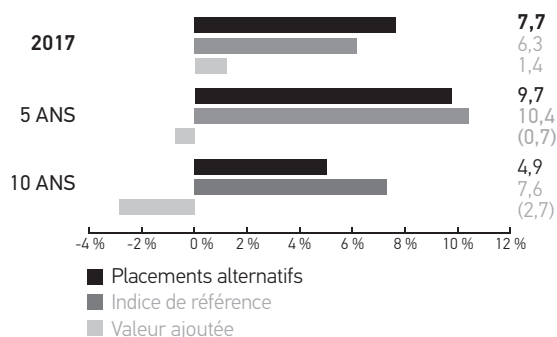
Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2017, les placements alternatifs ont généré un rendement de 7,7 % (après frais), ce qui est au-dessus du rendement de 6,1 % de l'objectif à long terme et du rendement de 6,3 % de l'indice de référence. L'excellente performance des placements privés (20,3 %) et des actifs réels (10,9 %) ont contribué à atténuer la contreperformance des stratégies à rendement absolu (-2,2 %) au cours de l'année.

## CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

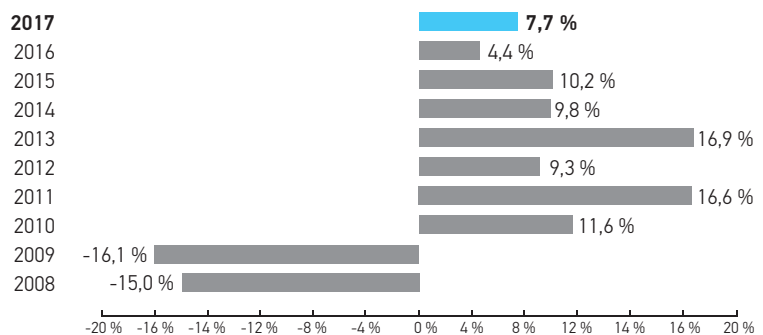
En 2017, deux nouveaux fonds ont été ajoutés aux placements alternatifs, soit un fonds de dettes privées américaines et un fonds immobilier européen. Une stratégie à rendement absolu a été résiliée et une propriété immobilière a été vendue.

Depuis 2016, les placements alternatifs sont séparés du Fonds commun d'actions. Ils sont désormais uniquement disponibles à travers l'option du compte équilibré et les options cycle de vie.

## RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (après frais)\*



## RENDEMENTS HISTORIQUES (après frais)\*

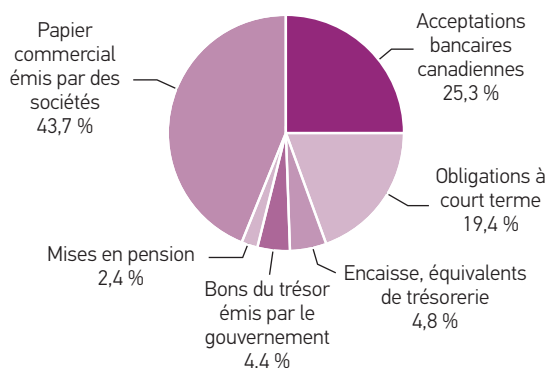


\*Après frais, de par les normes de l'industrie

## ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

## FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE

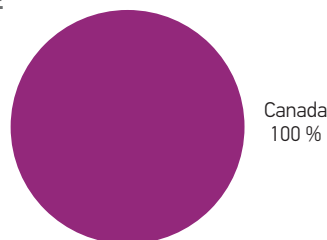
## 6 TYPES DE PLACEMENT



19,6 M\$

1,4 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

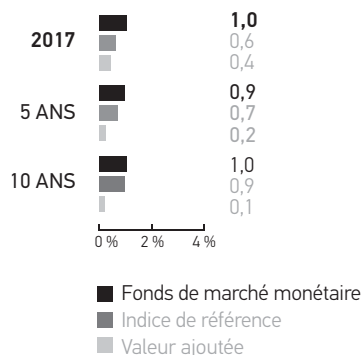
## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



## FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	7
Frais administratifs	16
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>

## RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)



## OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds de marché monétaire est de fournir des revenus stables, ainsi que de préserver le capital et la liquidité.

L'objectif à long terme est de surperformer le rendement de l'indice FTSE TMX Canada Bons du trésor 30 jours, calculé selon le taux de rendement composé annuel moyen au cours des trois dernières années.

Les actifs sont investis dans le Fonds d'investissement à court terme canadien Émeraude TD et dans le Fonds de gestion de trésorerie canadienne Émeraude TD.

## PERFORMANCE PASSÉE

Au cours des 10 dernières années, le rendement annualisé du Fonds de marché monétaire fut de 1,0 %, devançant l'objectif à long terme par 0,4 %.

Au cours des cinq dernières années, le Fonds de marché monétaire a fourni un rendement annualisé de 0,9 %, juste au-dessus du rendement de l'indice de référence de 0,7 % et de l'objectif à long terme de 0,6 %.

## PERFORMANCE DE 2017

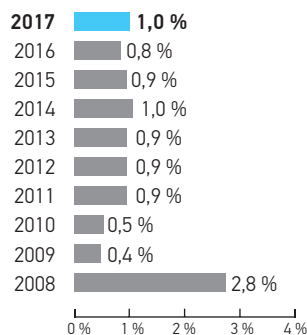
Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2017, le Fonds de marché monétaire a généré un rendement de 1,0 %, surpassant l'indice de référence par 0,4 %.

## CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Aucun changement n'a eu lieu en 2017.

## RENDEMENTS HISTORIQUES

(avant frais)





## ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

# COMPTE ÉQUILIBRÉ

## 3 CLASSES

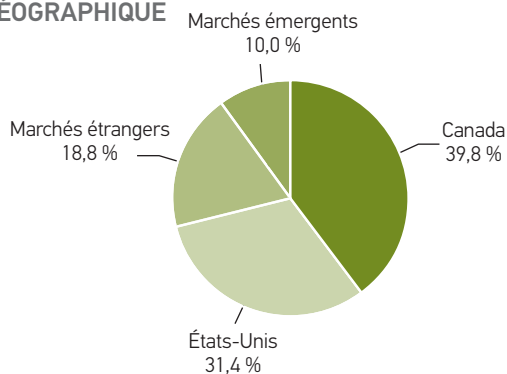
## D'ACTIF

	2017	RÉPARTITION CIBLE	MIN - MAX
Fonds commun d'actions	45,7 %	45 %	30 % - 63 %
Fonds commun de titres à revenu fixe	29,7 %	35 %	25 % - 55 %
Placements alternatifs	24,6 %	20 %	10 % - 40 %

## 1 163,3 M\$

84,1 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



### FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	77
Frais administratifs	23
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>

### OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du compte équilibré est d'optimiser l'appréciation du capital à long terme par le biais d'une répartition d'actifs entre le Fonds commun d'actions, le Fonds commun de titres à revenu fixe et les placements alternatifs, tel que déterminé par le Comité d'administration des retraites.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 3,7 %.

### PERFORMANCE PASSÉE

Au cours des 10 dernières années, le rendement annualisé du compte équilibré fut de 7,0 %, dépassant le rendement de l'objectif à long terme (IPC + 3,7 %) par 1,7 % et celui de l'indice de référence par 0,9 %.

Au cours des cinq dernières années, le compte équilibré a généré un rendement annualisé de 9,8 %, bien au-delà de l'objectif à long terme de 5,3 % et dépassant également l'indice de référence par 0,8 %.

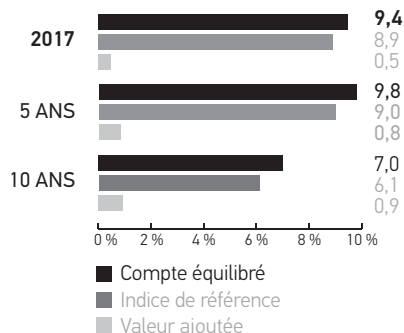
### PERFORMANCE DE 2017

Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2017, le compte équilibré a généré un rendement de 9,4 %, surpassant de 0,5% son indice de référence. Les principales sources de cette surperformance sont: 1) la bonne performance relative du Fonds commun de titres à revenu fixe; 2) le rendement élevé des placements alternatifs, principalement celui des placements privés; et 3) la sous-pondération du Fonds commun de titres à revenu fixe en faveur des placements alternatifs.

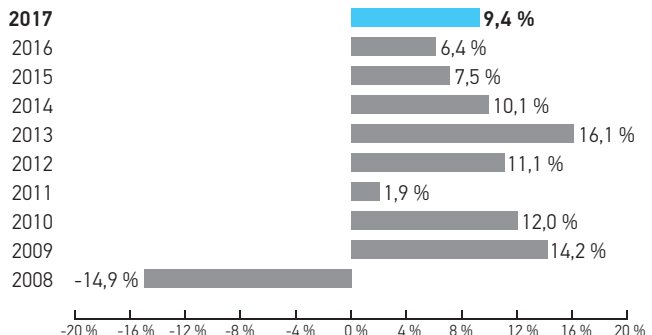
### CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Au cours de l'année, les changements de stratégie dans le compte équilibré ont eu lieu par l'entremise des changements dans le Fonds commun d'actions, le Fonds commun de titres à revenu fixe et les placements alternatifs.

### RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)\*



### RENDEMENTS HISTORIQUES (avant frais)\*



\*Avant frais, à l'exception des stratégies à rendement absolu

## ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

## FONDS SOCIALEMENT RESPONSABLE

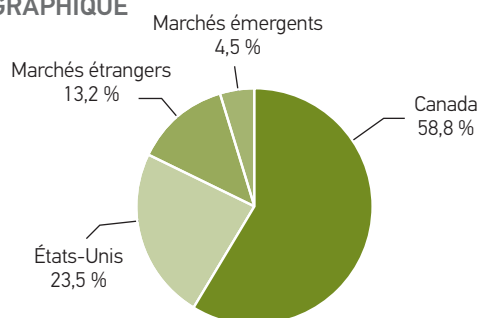
## 3 FONDS VISION RBC

	2017	RÉPARTITION CIBLE	2016
Fonds d'actions canadiennes	20,8 %	20 %	31,1 %
Fonds d'actions mondiales	41,2 %	40 %	30,8 %
Fonds d'obligations canadiennes	38,0 %	40 %	38,1 %

32,7 M\$

2,4 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



## FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	21
Frais administratifs	13
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>

## OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds socialement responsable (« FSR ») est d'optimiser l'appréciation de capital à long terme, tout en suivant un cadre de placement qui incorpore les enjeux liés à l'investissement socialement responsable.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 3,6 %.

## PERFORMANCE PASSÉE

Le FSR est offert comme option de placement depuis avril 2008. Depuis son introduction, le taux de rendement annualisé du FSR est de 6,2 %, dépassant l'objectif à long terme (IPC + 3,6 %) par 1,0 %.

Au cours des cinq dernières années, le FSR a fourni un rendement annualisé de 10,1 %, bien au-dessus du rendement de l'objectif à long terme de 5,2 % et dépassant l'indice de référence par 1,2 %.

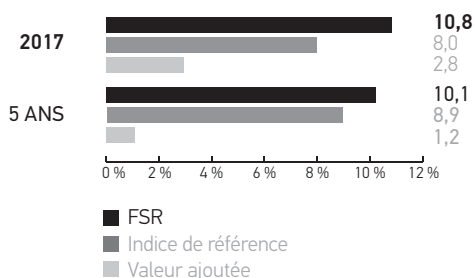
## PERFORMANCE DE 2017

Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2017, le FSR a généré un rendement de 10,8 %, surpassant considérablement la performance de l'indice de référence à 8,0 %. Cette bonne performance relative est principalement due au rendement élevé du portefeuille d'actions mondiales et à des décisions de répartition d'actifs favorables.

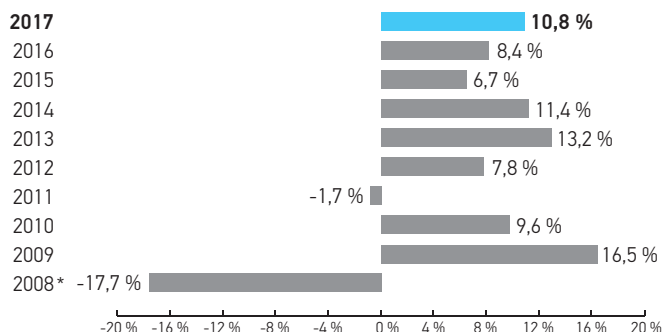
## CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Depuis juin 2017, le FSR est investi dans un portefeuille personnalisé utilisant les Fonds Vision RBC et suit une nouvelle répartition cible avec une réduction des actions canadiennes au profit des actions mondiales.

## RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)



## RENDEMENTS HISTORIQUES (avant frais)



\*Le FSR a été introduit en avril 2008 - 8 mois de rendements

## ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

## OPTIONS CYCLE DE VIE

## 3 PROFILS DE RISQUE

Conservateur  
Modéré  
Agressif

## 3 CLASSES D'ACTIF

Fonds commun de titres à revenu fixe  
Fonds commun d'actions  
Placement alternatifs

## 6 TRANCHES D'ÂGE

## 6 RÉPARTITIONS D'ACTIF A À F

10,6 M\$

0,8 % DES ACTIFS DU FONDS  
D'ACCUMULATION

## FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	50 (A) à 65 (F)
Frais administratifs	23 (A) à 24 (F)
<b>TOTAL</b>	<b>73 (A) à 89 (F)</b>

## OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement des options cycle de vie est d'optimiser l'appréciation du capital à long terme à l'aide d'une répartition d'actifs évolutive entre le Fonds commun d'actions, les placements alternatifs et le Fonds commun de titres à revenu fixe, basée sur le profil de risque choisi et l'âge du membre.

L'option cycle de vie considère toutes les étapes de la vie des membres. Plus la retraite est éloignée, plus la composition des actifs sera agressive afin de favoriser la croissance du capital (l'option la plus agressive est la F). Plus la retraite est imminente, plus la composition des actifs sera conservatrice afin de préserver les gains de capital et de générer des revenus de placement (l'option la plus conservatrice est la A).

Le taux de rendement espéré de chaque profil de risque sera une combinaison des attentes de chacun des placements spécifiés ci-haut, déterminé en fonction de la répartition d'actifs de la stratégie associée avec le profil de risque et l'âge du membre.

## PERFORMANCE PASSÉE

L'option cycle de vie est offerte depuis 2014. Depuis sa création, le taux rendement annualisé 4 ans des six différentes répartition d'actifs varie de 6,6 % (A) à 9,5 % (F).

## PERFORMANCE DE 2017

Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2017, les options cycle de vie ont généré un rendement de 6,4 % (A) à 11,8 % (F).

## CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Au cours de l'année, les changements de stratégies dans les options cycle de vie ont eu lieu au travers des changements de Fonds commun d'actions, des placements alternatifs et du Fonds commun de titres à revenu fixe.

	FONDS/ TRANCHES D'ÂGE	66 ans et plus	60 à 65 ans	50 à 59 ans	40 à 49 ans	30 à 39 ans	Moins de 30 ans
PROFIL DE RISQUE CONSERVATEUR	Fonds commun de titres à revenu fixe	65 %	65 %	50 %	40 %	30 %	20 %
	Fonds commun d'actions	25 %	25 %	35 %	45 %	55 %	65 %
	Placement alternatifs	10 %	10 %	15 %	15 %	15 %	15 %
	Répartition d'actif	A	A	B	C	D	E
PROFIL DE RISQUE MODÉRÉ	Fonds commun de titres à revenu fixe	65 %	50 %	40 %	30 %	20 %	10 %
	Fonds commun d'actions	25 %	35 %	45 %	55 %	65 %	75 %
	Placement alternatifs	10 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %
	Répartition d'actif	A	B	C	D	E	F
PROFIL DE RISQUE AGRESSIF	Fonds commun de titres à revenu fixe	50 %	40 %	30 %	20 %	10 %	10 %
	Fonds commun d'actions	35 %	45 %	55 %	65 %	75 %	75 %
	Placement alternatifs	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %
	Répartition d'actif	B	C	D	E	F	F
RENDEMENTS ANNUELS PASSÉ	Répartition	A	B	C	D	E	F
	2017	6,4 %	7,7 %	8,7 %	9,8 %	10,8 %	11,8 %
	Indice de référence	6,1 %	7,5 %	8,8 %	10,1 %	11,3 %	12,6 %
	Valeur ajoutée	0,3 %	0,2 %	-0,1 %	-0,3 %	-0,5 %	-0,8 %
	2016	5,2 %	5,6 %	5,9 %	6,3 %	6,7 %	7,1 %
	2015	5,3 %	6,3 %	6,9 %	7,5 %	8,1 %	8,8 %
2014	9,7 %	9,8 %	9,9 %	10,0 %	10,1 %	10,2 %	
RENDEMENT ANNUALISÉ	4 ans	6,6 %	7,3 %	7,8 %	8,4 %	8,9 %	9,5 %

# FONDS DE RETRAITE

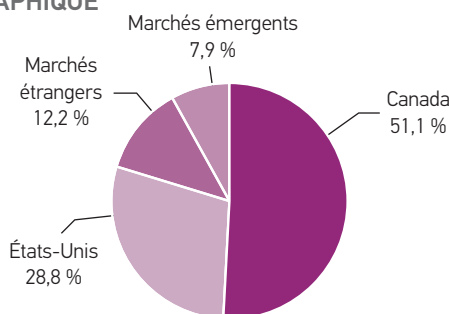
Le Fonds de retraite contient les actifs servant à payer les rentes des membres à la retraite qui ont opté pour un règlement interne de leur régime de retraite avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le Fonds de retraite est fermé depuis.

## 3 CLASSES D'ACTIF

	2017	RÉPARTITION CIBLE	2016
Actions mondiales	47,3 %	50 %	34,6 %
Titres à revenu fixe	48,2 %	50 %	56,1 %
Immobilier	4,5 %	0 %	9,3 %

**154,9 M\$**  
D'ACTIFS

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



## FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	40
Frais administratifs	18
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>

## OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds de retraite est d'optimiser le rendement du Fonds à long terme, de bonifier les rentes conformément au texte du Régime, si possible, et de minimiser les déficits actuariels.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 3,25 %.

## PERFORMANCE PASSÉE

Au cours des 10 dernières années, le rendement annualisé du Fonds de retraite fut de 6,7 %, surpassant l'objectif à long terme (IPC + 3,25 %) par 1,85 %.

Au cours des cinq dernières années, le Fonds de retraite a fourni un rendement annualisé de 8,2 %, soit largement supérieur à l'objectif à long terme de 4,85 %, et surpassant l'indice de référence par 1,7 %.

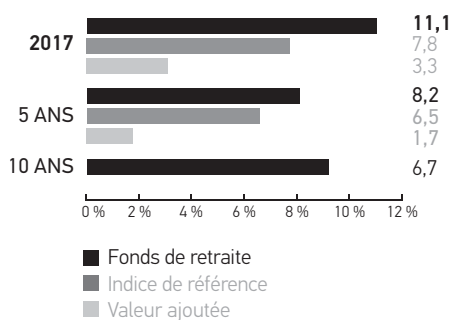
## PERFORMANCE DE 2017

Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2017, le Fonds de retraite a généré un rendement de 11,1 %, bien au-delà du rendement de l'indice de référence à 7,8 %. Cette excellente performance est principalement due à une surpondération des actions par rapport aux titres à revenu fixe et à l'excellente performance, à la fois relative et absolue, du gestionnaire d'actions mondiales qui a enregistré un rendement de 21,8 % en 2017.

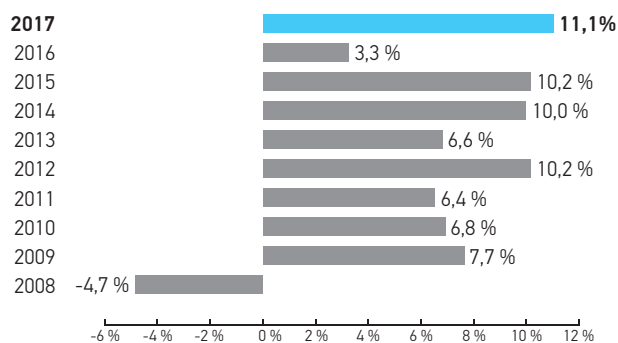
## CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

En 2017, la politique de placement du Fonds de retraite a été modifiée et présente une nouvelle répartition cible des actifs qui inclut une réduction dans l'allocation des titres à revenu fixe au profit des actions mondiales.

## RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)



## RENDEMENTS HISTORIQUES (avant frais)



# CONSULTANTS EXTERNES ET GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLES

## CONSULTANTS EXTERNES

<b>Société des services de titres mondiaux CIBC MELLON</b>	Services de gardes de valeurs Mesure de la performance Comptabilisation des placements privés Suivi de la conformité
<b>Morneau Shepell</b>	Tenue de dossiers Traitement des transactions Allocation des flux monétaires vers les options d'investissement Dossiers de règlement externe Héberge le site du Régime
<b>Cambridge Associates</b>	Consultant - Stratégies à rendement absolu
<b>Deloitte</b>	Auditeur externe
<b>Eckler</b>	Service d'actuariat

## GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLES

### Fonds d'Accumulation

<b>Fonds commun d'actions</b>	Actions canadiennes	Fidelity Investments QV Investors Van Berkomp & Associés
	Actions américaines	Wellington Management Van Berkomp & Associés State Street Global Advisors
	Actions étrangères	Hexavest William Blair & Company Aberdeen Asset Management Ltd
	Actions mondiales à dividendes élevés	State Street Global Advisors
<b>Fonds commun de titres à revenu fixe</b>	Obligations de sociétés	Canso Investment Counsel RBC Gestion Mondiale d'Actifs
	Dette privée en infrastructure	AMP Capital
	Obligations municipales et provinciales	Fiera Capital
	Obligations mondiales	Goldman Sachs Asset Management
	Obligations gouvernementales de marchés émergents	Colchester Global Investors
<b>Fonds de marché monétaire</b>	Investissements canadiens à court terme	Gestion de Placements TD
<b>Fonds socialement responsable</b>	Actions canadiennes Actions mondiales Obligations canadiennes	RBC Gestion Mondiale d'Actifs
	Actions mondiales	Vontobel
<b>Fonds de retraite</b>	Titres à revenu fixe	Canso Investment Counsel Financière Manuvie

## ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2015 ET ÉVALUATION INTÉrimAIRE DE SOLVABILITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016

# Eckler

CONSEILLERS + ACTUAIRES

À la demande du Comité d'administration des retraites, nous avons procédé à l'évaluation actuarielle du Régime de retraite de l'Université McGill au 31 décembre 2015. Les résultats de cette évaluation ont été présentés dans un rapport formel daté du 23 juin 2016, qui a été déposé auprès des autorités gouvernementales. De plus, tel que prévu selon la Loi 29, un avis sur la situation financière de solvabilité doit maintenant être préparé entre les dates prévues des évaluations actuarielles triennales requises, ainsi, nous avons procédé à l'évaluation intérimaire sur la situation financière de solvabilité au 31 décembre 2016. Les résultats de cette évaluation ont été présentés dans un rapport formel daté du 27 avril 2017, qui a été déposé auprès des autorités gouvernementales. Les principaux objectifs de l'évaluation actuarielle sont de déterminer la situation financière du Régime à la date d'évaluation, sous les bases de solvabilité et de capitalisation, et d'établir les cotisations qui doivent être versées par l'Université de façon à satisfaire aux exigences de la législation applicable pour la période de trois ans suivant la date d'évaluation.

### Évaluation de capitalisation

Aux fins de l'évaluation de capitalisation, le passif actuariel du Régime est d'abord comparé avec la valeur marchande de l'actif à la date d'évaluation. Pour les dispositions à cotisations déterminées (« Segment CD »), le passif actuariel correspond, par définition, aux cotisations accumulées avec intérêt et ainsi, aucun surplus/déficit de capitalisation ne peut exister. Par contre, pour les dispositions à prestations déterminées, i.e. dispositions de rente minimale sous la Partie A (« Segment minimum PD ») ainsi que les rentes en cours de paiement (« Segment des retraités »), un surplus/déficit de capitalisation peut exister. Si un déficit de capitalisation est révélé, il doit être capitalisé sur une période maximale de 15 ans par l'Université. De plus, l'Université doit verser des cotisations à l'égard du service courant; ces cotisations incluent celles requises en vertu des dispositions CD du Régime et également celles requises à l'égard du Segment minimum PD.

Pour les segments PD, le passif actuariel et le coût du service courant sont fonction des hypothèses actuarielles sous-jacentes au processus d'évaluation. Une révision complète des hypothèses actuarielles a été effectuée en préparation à cette évaluation. Les hypothèses actuarielles seront revues lors de la préparation de la prochaine évaluation actuarielle complète de façon à s'assurer qu'elles soient encore appropriées.

Voir la section Prestations et administration du rapport annuel pour les principaux résultats de l'évaluation de capitalisation.

Le tout, respectueusement soumis,



Jean-Francois Gariépy, FSA, FCIA

### Évaluation de solvabilité

L'évaluation de solvabilité simule quelle aurait été la situation financière du Régime à la date d'évaluation si le Régime avait été terminé à cette date. Les hypothèses actuarielles sont en grande partie dictées par la législation. Les résultats de l'évaluation de solvabilité n'ont pas d'impact direct sur les exigences de capitalisation sous le Régime; par contre, des cotisations additionnelles de l'Université pourront être requises afin d'assurer le versement intégral des règlements externes, de telles cotisations additionnelles représentant la portion non capitalisée des règlements selon le degré de solvabilité (81,0 %) établi conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*.

Voir la section Prestations et administration du rapport annuel pour les principaux résultats de l'évaluation intérimaire de solvabilité au 31 décembre 2016.

### Opinion actuarielle

À notre avis :

- les données sur la participation sur lesquelles l'évaluation est basée sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont appropriées aux fins de l'évaluation;
- les méthodes utilisées dans cette évaluation sont appropriées aux fins de l'évaluation; et
- les hypothèses et méthodes adoptées pour déterminer la situation financière de solvabilité du Régime respectent les exigences de la Loi sur les régimes complémentaires du Québec.

Nonobstant les opinions qui précèdent, l'expérience réelle du Régime diffère des hypothèses, résultera en des gains ou pertes qui seront révélés lors des évaluations subséquentes.

La prochaine évaluation actuarielle doit être produite au plus tard au 31 décembre 2018 et devra être déposée auprès des autorités gouvernementales avant la date butoir légale du 30 septembre 2019. De plus, une évaluation intérimaire doit être préparée au 31 décembre 2017 afin de rapporter la situation financière de solvabilité du Régime. L'Université doit maintenir sa cotisation selon le niveau établi dans le rapport de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2015 jusqu'à ce qu'un nouveau rapport d'évaluation actuarielle soit produit et déposé auprès des autorités gouvernementales; à ce moment, l'Université ajustera ses cotisations afin de refléter les nouvelles règles de capitalisation prévues en vertu de cette nouvelle évaluation.



Dany Desgagnés, FSA, FCIA



## RAPPORT DE L'AUDITEUR

### Au Comité d'administration des retraites du Régime de retraite de l'Université McGill

Nous avons effectué l'audit du rapport financier ci-joint du Régime de retraite de l'Université McGill, qui comprend l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2017 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Le rapport financier a été préparé par la direction sur la base des dispositions en matière d'information financière décrites dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements* 2017 publié par Retraite Québec relativement à la préparation d'un rapport financier en application de l'article 161 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec).

#### **Responsabilité de la direction pour le rapport financier**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ce rapport financier sur la base des dispositions en matière d'information financière énoncées dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements* 2017 publié par Retraite Québec relativement à la préparation d'un rapport financier en application de l'article 161 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un rapport financier exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le rapport financier, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le rapport financier ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans le rapport financier. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que le rapport financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle du rapport financier afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble du rapport financier.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Opinion**

À notre avis, le rapport financier donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite de l'Université McGill au 31 décembre 2017 et de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux dispositions en matière d'information financière énoncées dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements* 2017 publié par Retraite Québec relativement à la préparation d'un rapport financier en application de l'article 161 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec).

#### **Référentiel comptable**

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 du rapport financier, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Le rapport financier a été préparé pour permettre au Comité d'administration des retraites du Régime de retraite de l'Université McGill de répondre aux exigences de Retraite Québec. En conséquence, il est possible que le rapport financier ne puisse se prêter à un usage autre.

*Deloitte LLP<sup>1</sup>*

Montréal (Québec)

Le 21 mars 2018

<sup>1</sup>CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A125888

## ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

au 31 décembre 2017

### Fonds d'accumulation

ACTIF	2017	2016
Placements (note 3)	1 360 326 878 \$	1 288 498 006 \$
Encaisse	14 513 235	8 709 775
Contrats de change (note 4)	5 655 494	459 527
Marge liquidative et contrats à terme sur indice boursier (note 7)	329 520	562 799
Revenus de placement à recevoir	3 461 823	3 369 934
Débiteurs	3 830 773	15 547 792
Cotisations à recevoir de l'Université McGill	1 978 505	1 808 220
	1 390 096 228	1 318 956 053
<b>PASSIF</b>		
Contrats de change (note 4)	397 399	2 311 466
Créditeurs et charges à payer	2 292 455	4 876 963
Sommes à payer au Fonds de retraite (note 6)	11 376	38 350
Sommes à payer aux anciens membres	3 090 853	1 678 133
	5 792 083	8 904 912
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>1 384 304 145 \$</b>	<b>1 310 051 141 \$</b>

### Fonds de retraite

ACTIF	2017	2016
Placements (note 3)	152 006 045 \$	163 132 980 \$
Encaisse	2 213 373	699 871
Contrats de change (note 4)	77 956	–
Revenus de placement à recevoir	1 162 418	1 430 164
Débiteurs	2 513	1 320
Sommes à recevoir du Fonds d'accumulation (note 6)	11 376	38 350
	155 473 681	165 302 685
<b>PASSIF</b>		
Contrats de change (note 4)	–	10 101
Créditeurs et charges à payer	58 807	165 839
Sommes à payer à l'Université McGill	2 022 437	958 113
	2 081 244	1 134 053
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>153 392 437</b>	<b>164 168 632</b>
<b>Total de l'actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>1 537 696 582 \$</b>	<b>1 474 219 773 \$</b>

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2017

### Fonds d'accumulation

	2017	2016
Actif net disponible pour le service des prestations au 1 <sup>er</sup> janvier	1 310 051 141 \$	1 260 279 332 \$
<b>AUGMENTATION</b>		
Revenus de placement (note 5)	31 106 575	28 851 009
Gains réalisés	67 549 019	49 966 793
Cotisations régulières des membres	26 334 604	25 128 862
Cotisations spéciales des membres	5 728 087	5 945 316
Cotisations volontaires des membres	1 219 478	993 663
Cotisations régulières de l'Université McGill	26 368 152	24 796 005
Cotisations spéciales de l'Université McGill	25 339 137	30 810 774
Transferts d'autres régimes agréés	417 526	236 270
Augmentation totale de l'actif net	184 062 578	166 728 692
<b>DIMINUTION</b>		
Frais d'administration (note 8)	3 044 759	3 016 744
Honoraires de gestion de placement	4 041 983	3 410 387
Prestations de retraite	46 017 479	56 293 542
Prestations de retraite - FRV/FRR de l'Université McGill	26 511 250	23 964 791
Prestations de cessation d'emploi	49 929 655	26 018 530
Prestations de décès	1 448 348	2 223 655
Coûts de transaction	428 821	415 293
Diminution totale de l'actif net	131 422 295	115 342 942
Variation de la juste valeur non réalisée des placements (gains non réalisés (pertes))	21 612 721	(1 613 941)
<b>Variation de l'actif net au cours de l'exercice</b>	<b>74 253 004</b>	<b>49 771 809</b>
Actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre	1 384 304 145 \$	1 310 051 141 \$

### Fonds de retraite

	2017	2016
Actif net disponible pour le service des prestations au 1 <sup>er</sup> janvier	164 168 632 \$	187 288 406 \$
<b>AUGMENTATION</b>		
Revenus de placement (note 5)	4 293 653	5 204 651
Gains réalisés	5 402 453	1 416 147
Augmentation totale de l'actif net	9 696 106	6 620 798
<b>DIMINUTION</b>		
Frais d'administration (note 8)	283 115	275 933
Honoraires de gestion de placement	151,993	159 959
Prestations de retraite	26 752 384	28 225 995
Diminution totale de l'actif net	27 187 492	28 661 887
Variation de la juste valeur non réalisée des placements (gains non réalisés (pertes))	6 715 191	(1 078 685)
<b>Variation de l'actif net au cours de l'exercice</b>	<b>(10 776 195)</b>	<b>(23 119 774)</b>
Actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre	153 392 437 \$	164 168 632 \$
<b>Total de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre</b>	<b>1 537 696 582 \$</b>	<b>1 474 219 773 \$</b>

## NOTES AFFÉRENTES AU RAPPORT FINANCIER

31 décembre 2017

### 1. Description sommaire du régime

#### A) GÉNÉRALITÉS

Le Régime de retraite de l'Université McGill (le « Régime ») garantit des prestations de retraite aux employés admissibles (le « membre ») de l'Université McGill (l'« Université »). Le Régime est un régime de pension agréé au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est exempté d'impôt. La rente revenant à chaque membre est fixée en fonction de la valeur accumulée de son compte de retraite en vertu d'un régime à cotisations déterminées, augmenté, le cas échéant, de la provision minimale relative aux prestations déterminées.

#### B) POLITIQUE DE CAPITALISATION

Les membres du Régime sont tenus de verser des cotisations qui correspondent à un pourcentage du salaire de base, conformément aux dispositions du texte du Régime, diminué de 1,8 % de la tranche du salaire de base assujettie aux cotisations versées à Retraite Québec.

##### Pourcentage du salaire de base des cotisations régulières des membres

Âge du membre à la fin du mois précédent	Membres réguliers	Membres PTG-U
39 ans ou moins	5,0 %	5,5 %
de 40 à 49 ans	7,0 %	7,5 %
de 50 à 65 ans	8,0 %	8,5 %

L'Université est tenue de verser des cotisations mensuelles régulières au Régime, qui correspondent au pourcentage du salaire de base des membres, établi à partir du tableau ci-dessous, diminué de 1,8 % de la tranche du salaire de base assujettie aux cotisations patronales obligatoires versées à Retraite Québec:

##### Pourcentage du salaire de base des cotisations régulières de l'Université

Âge du membre à la fin du mois précédent	Membres réguliers	Membres PTG-U
39 ans ou moins	5,0 %	5,8 %
de 40 à 49 ans	7,5 %	8,3 %
de 50 à 65 ans	10,0 %	10,8 %

Pour les membres inscrits au Régime ou admissibles à s'inscrire au Régime avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009 (les « membres Partie A »), il existe une disposition quant à la provision minimale relative aux prestations déterminées en fonction de la formule basée sur le salaire moyen le plus élevé.

L'Université est tenue de verser des cotisations supplémentaires, au besoin, afin de financer le coût lié à la provision minimale relative aux prestations déterminées du Régime, ainsi que d'autres paiements, comme il est requis par la loi.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, les membres Partie A versent des cotisations spéciales, un 2,2 % additionnel afin de financer le déficit actuariel.

#### C) PRESTATIONS DE RETRAITE

La prestation de retraite de chaque membre est déterminée en fonction de la valeur accumulée du compte de retraite du membre au moment de la retraite incluant, le cas échéant, la provision minimale relative aux prestations déterminées.

À partir de 2015, les membres peuvent transférer la valeur accumulée de leur compte de retraite dans un Fonds de revenu viager (FRV) ou un Fonds de revenu de retraite proposé par l'Université McGill.

#### D) PRESTATIONS DE CESSATION D'EMPLOI

Une prestation de cessation d'emploi est payable au départ du membre. La valeur de cette prestation est déterminée en fonction de la valeur accumulée du compte de retraite du membre incluant, le cas échéant, la provision minimale relative aux prestations déterminées.

#### E) PRESTATION DE DÉCÈS

En cas de décès avant la retraite, une prestation de décès forfaitaire équivalent à la valeur totale du compte de retraite du membre est versée au(x) bénéficiaire(s) désigné(s), incluant, le cas échéant, la provision minimale relative aux prestations déterminées.

En cas de décès après la retraite, la prestation de décès, le cas échéant, est déterminée en fonction de l'option de règlement retenue au moment du départ à la retraite.

#### F) FONDS D'ACCUMULATION

Le Fonds d'accumulation est constitué d'un fonds d'actions, de placements alternatifs, d'un fonds à revenu fixe, d'un fonds socialement responsable et d'un fonds de marché monétaire. Un compte équilibré et des option cycle de vie sont aussi disponibles, composés de répartitions entre le fonds d'actions, les placements alternatifs et le fonds à revenu fixe selon des proportions déterminées périodiquement par le Comité d'administration des retraites (le « CAR »).

**NOTES AFFÉRENTES**

31 décembre 2017

**1. Description sommaire du régime (suite)****F) FONDS D'ACCUMULATION (suite)**

Ces divers fonds offrent un large éventail de stratégies de placement permettant au membre d'établir les stratégies les plus appropriées en fonction de ses besoins financiers individuels.

Tous les actifs à cotisations déterminées du Fonds d'accumulation sont répartis dans les comptes individuels, de même que tous les revenus, gains et pertes de placement. L'actif est, par définition, égal au passif, et le fonds ne peut présenter ni excédent ni déficit.

Les cotisations de l'Université qui découlent de la disposition relative à la provision minimale relative aux prestations déterminées ainsi que le financement par l'Université relatif à l'insuffisance du Régime résultant des évaluations actuarielles sont versées dans le Fonds complémentaire.

L'actif du Fonds complémentaire est placé dans le compte équilibré et est inclus dans le Fonds d'accumulation.

Tout solde du Fonds complémentaire appartient à l'Université, et il revient à l'Université de déterminer son affectation; par exemple, utiliser le solde afin de régler les cotisations requises en vertu du Régime.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, les membres Partie A ont commencé à assumer jusqu'à 50 % des coûts de financement du déficit actuariel.

En cas de fermeture du Régime, tout déficit actuariel découlant de la provision minimale relative aux prestations déterminées ou d'une insuffisance du Régime est la responsabilité de l'Université.

**G) FONDS DE RETRAITE**

Le Fonds de retraite détient les actifs nécessaires pour assurer les prestations destinées à l'employé retraité qui a choisi l'option de règlement interne avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les membres ne peuvent plus opter pour un règlement à l'interne.

**2. Principales méthodes comptables****PRÉSENTATION ET RÉFÉRENTIEL COMPTABLE**

Le rapport financier a été préparé par la direction du Régime conformément au référentiel comptable pour la préparation d'un rapport financier mentionné dans le Guide de la déclaration annuelle de renseignements 2017, publié par Retraite Québec. Ce référentiel comptable diffère de façon significative par rapport aux Normes comptables canadienne pour les régimes de retraite puisqu'il n'inclut pas les obligations au titre des prestations de retraite du Régime et les informations complémentaires s'y rattachant.

Le Régime applique le chapitre 4600 de la Partie IV du Manuel des Comptables Professionnels Agréés (le « Manuel »), intitulé « Régimes de retraite ». Ce chapitre constitue la base qui sous-tend le référentiel comptable adopté par Retraite Québec. Les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé de la Partie II du Manuel sont appliquées concernant les méthodes comptables autres que celles liées au portefeuille de placements du Régime, dans la mesure où ces normes n'entrent pas en conflit avec le chapitre 4600.

Le Régime applique également la Norme internationale d'information financière (IFRS)-13, intitulée « Évaluation de la juste valeur ». Les placements ont été évalués au prix de clôture au 31 décembre 2017 si celui-ci se trouve entre le cours acheteur et le cours vendeur.

Ce rapport financier est basé sur la méthode de la continuité de l'exploitation et présente la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, indépendante de l'Université.

Le rapport financier tient compte des principales méthodes comptables suivantes :

**PLACEMENTS**

Les placements sont comptabilisés à la date de la transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

**NOTES AFFÉRENTES**

31 décembre 2017

**2. Principales méthodes comptables (suite)****PLACEMENTS (suite)**

La juste valeur des placements est déterminée comme suit:

- (a) les contrats de change sont évalués en utilisant les taux de change à la fin de l'exercice, la volatilité et l'échéance;
- (b) les contrats à terme sur indices boursiers sont évalués au cours de règlement de l'indice boursier;
- (c) les placements à revenu fixe sont évalués en utilisant le prix ou le rendement équivalent coté obtenu de tiers vendeurs;
- (d) les actions sont évaluées aux cours du marché;
- (e) les actifs réels sont évalués en fonction d'évaluations périodiques pour ce type d'investissements. Les actifs réels inscrits en bourse sont évalués aux cours du marché;
- (f) les placements privés sont évalués par une firme indépendante. La juste valeur est principalement obtenue des états financiers les plus récents des placements privés afférents aux placements du Régime, ajustée pour les opérations de trésorerie et devises, le cas échéant;
- (g) les stratégies à rendement absolu sont évaluées en fonction des actifs sous-jacents (contrats de change, placements à revenu fixe, actions et actifs réels).

**CONSTATATION DES PRODUITS**

Les revenus de placement sont constatés selon la comptabilité d'exercice. Les dividendes et les distributions de fonds sont constatés lorsqu'ils sont déclarés.

**CONVERSION DE DEVICES**

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la juste valeur des actifs et des passifs libellés en devises étrangères est déterminée en utilisant le taux de change à cette date. Les gains et les pertes résultant des variations de ces taux sont comptabilisés dans les variations de la juste valeur non réalisée des placements à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

**UTILISATION D'ESTIMATIONS**

Dans le cadre de la préparation du rapport financier, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date du rapport financier, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par le rapport financier. Parmi les principales composantes du rapport financier exigeant l'utilisation d'estimations figurent la juste valeur des actifs réels, des placements privés et les stratégies à rendement absolu. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

**3. Placements et instruments financiers****(A) ÉCHÉANCES ET CONDITIONS**

Les échéances et conditions des investissements sont décrites comme suit :

**Encaisse et équivalents de trésorerie**

Les équivalents de trésorerie, essentiellement des valeurs mobilières émises ou garanties par des gouvernements canadiens, sont assortis d'une échéance moyenne de 37 jours dans le Fonds d'accumulation (53 jours en 2016) et 30 jours dans le Fonds de retraite (34 jours en 2016).

**Revenu fixe**

Dans le Fonds d'accumulation, les obligations, dont 41 % sont garanties par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux (40 % en 2016), affichent un rendement moyen pondéré à l'échéance en fonction du marché de 3,2 % (2,3 % en 2016) et une durée moyenne de 6,2 ans (6,9 ans en 2016). Dans le Fonds de retraite, les obligations, dont 33 % sont garanties par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux (39 % en 2016), affichent un rendement moyen pondéré à l'échéance en fonction du marché de 2,9 % (3,2 % en 2016) et une durée moyenne de 6,7 ans (6,2 ans en 2016).

**Actions ordinaires**

Dans le Fonds d'accumulation et le Fonds de retraite, les actions ordinaires, incluant les unités de fiducie, sont diversifiées par émetteurs, par secteurs d'activité et géographiquement.



**NOTES AFFÉRENTES**

31 décembre 2017

**3. Placements et instruments financiers (suite)****(A) ÉCHÉANCES ET CONDITIONS (suite)****Actifs réels**

Les actifs réels se composent de biens immobiliers et d'investissements en infrastructures.

Dans le Fonds d'accumulation, les biens immobiliers se composent de fonds communs investissant directement dans des propriétés canadiennes, américaines et européennes.

Dans le Fonds d'accumulation, les investissements en infrastructures se composent de fonds investissant directement dans des propriétés européennes et américaines.

Dans le Fonds de retraite, les biens immobiliers se composent de fonds communs investissant directement dans des propriétés canadiennes.

**Actifs réels inscrits en bourse**

Dans le Fonds d'accumulation, les actifs réels inscrits en bourse sont diversifiés globalement.

**Placements privés**

Dans le Fonds d'accumulation, les placements privés se composent principalement de placements directs ou indirects dans des fonds étrangers privés investissant dans d'autres fonds et dans des fonds de dette privée.

**Stratégies à rendement absolu**

Dans le Fonds d'accumulation, les stratégies à rendement absolu se composent de stratégies événementielles, de stratégies d'obligations à valeur relative, de stratégies à positions longues et courtes et de stratégies d'arbitrage transactionnel.

**B) ENGAGEMENTS**

Dans le Fonds d'accumulation, le Régime s'est engagé à financer des investissements dans les placements privés, les biens immobiliers et les infrastructures jusqu'à concurrence de 116,8 M\$ (98,7 M\$ en 2016). Le Régime prévoit respecter ses obligations dans le cours normal de ses opérations.

**C) RISQUE DE CRÉDIT**

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'un émetteur d'obligations ne s'acquitte pas de ses obligations envers le Régime. Tous les placements à revenu fixe du Régime sont comptabilisés à leur juste valeur, ce qui constitue le risque de crédit maximal auquel le Régime est exposé.

**D) RISQUE DE LIQUIDITÉ**

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne dispose pas de liquidités suffisantes pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance et d'honorer ses engagements, les prestations de retraite et tout autre besoin de liquidité, prévu ou non. Le Régime surveille sur une base régulière le solde de son encaisse, afin de s'assurer de disposer de suffisamment d'actifs liquides tels que l'encaisse, les équivalents de trésorerie et les obligations gouvernementales. Le Régime maintient également un portefeuille d'actifs hautement liquides qui peuvent être vendus en temps opportun afin de se protéger contre le risque d'une interruption inattendue des flux de trésorerie du Régime.

**E) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT**

Le risque de taux d'intérêt correspond à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la situation financière du Régime, soit le passif du Régime, étant donné la provision relative à la provision minimale relative aux prestations déterminées et le passif du Fonds de retraite.

Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur la juste valeur des titres à revenu fixe détenus par le Régime et compensent partiellement l'effet sur les passifs.

La durée est une mesure utilisée pour estimer l'incidence approximative d'un changement de taux d'intérêt sur la juste valeur des titres à revenu fixe. Pour gérer ce risque, la durée des titres à revenu fixe est surveillée et ajustée, le cas échéant.

**F) RISQUE DE CHANGE**

Le risque de change se définit comme le risque que la valeur d'un actif ou d'un passif libellé en devises étrangères fluctue en raison des variations des taux de change. Des contrats de change ont été utilisés afin de couvrir l'effet des variations du taux de change en ce qui concerne les placements étrangers. La principale exposition du Régime au risque de taux de change est à l'égard du dollar américain. La diversification des placements est aussi utilisée pour gérer ce risque.

La note 4 quantifie les contrats de change non échus aux 31 décembre 2017 et 2016.

**G) RISQUE DE PRIX**

Le risque de prix se définit comme le risque que la juste valeur d'un placement fluctue en raison des variations du prix du marché. La diversification des placements est utilisée pour gérer ce risque.

## NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2017

## 3. Placements et instruments financiers (suite)

## EFFET DES VARIATIONS SUR LE RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT, LE RISQUE DE CHANGE ET LE RISQUE DE PRIX

Type de risque	Variation	Effet sur le Fonds d'accumulation	Effet sur le Fonds de retraite
Risque de taux d'intérêt	Augmentation (diminution) de 1 %	Diminution (augmentation) de la juste valeur des placements à revenu fixe de 24,7 M\$ (2016 – 24,4 M\$)	Diminution (augmentation) de la juste valeur des placements à revenu fixe de 4,6 M\$ (2016 – 5,3 M\$)
Risque de change sur les placements	Appréciation (dépréciation) du dollar américain de 0,01\$ par rapport au dollar canadien	Augmentation (diminution) de la juste valeur des placements d'approximativement 3,0 M\$ (2016 – 3,0 M\$)	Augmentation (diminution) de la juste valeur des placements d'approximativement 585 000 \$ (2016 – 433 000 \$)
	Appréciation (dépréciation) de l'Euro de 0,01\$ par rapport au dollar canadien	Augmentation (diminution) de la juste valeur des placements d'approximativement 632 000 \$ (2016 – 528 000 \$)	s.o.
Risque de change sur les contrats de change	Appréciation (dépréciation) du dollar américain de 0,01\$ par rapport au dollar canadien	Diminution (augmentation) de la juste valeur des contrats de change d'approximativement 1,5 M\$ (2016 – 1,5 M\$)	s.o.
	Appréciation (dépréciation) de l'Euro de 0,01\$ par rapport au dollar canadien	Diminution (augmentation) de la juste valeur des contrats de change d'approximativement 311 000 \$ (2016 – 0\$)	s.o.
Risque de prix	Variation de 10 % du prix des actions	Variation de 73,2 M\$ de la juste valeur des titres de participation privés et inscrits en bourse (2016 – 70,2 M\$)	Variation de 7,3 M\$ de la juste valeur des titres de participation privés et inscrits en bourse (2016 – 5,7 M\$)

## H) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 – évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – techniques d'évaluation fondées sur des données autres que celles incluses dans le niveau 1, qui sont observables pour l'instrument évalué, directement ou indirectement;

Niveau 3 – techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres non observables sur le marché (données non observables).

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

## NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2017

**3. Placements et instruments financiers (suite)****H) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR (suite)**

Le tableau suivant présente les instruments financiers évalués à la juste valeur sur une base récurrente au 31 décembre, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite ci-dessus :

Fonds d'accumulation	Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>				
Équivalents de trésorerie	44 298 753	-	-	44 298 753
Placements à revenu fixe - canadiens				
Obligations fédérales	-	94 623 828	-	94 623 828
Obligations provinciales	-	64 417 413	-	64 417 413
Obligations municipales	-	52 657 453	-	52 657 453
Obligations de sociétés	-	115 814 375	-	115 814 375
Placements à revenu fixe - étrangers				
Obligations fédérales	-	1 888 325	-	1 888 325
Obligations de sociétés	-	24 911 513	-	24 911 513
Hypothèques	-	34 975 768	-	34 975 768
Dettes privées	-	-	7 211 218	7 211 218
	-	389 288 675	7 211 218	396 499 893
Titres de participation				
Actions ordinaires - canadiennes	312 936 931	-	-	312 936 931
Actions ordinaires - étrangères	274 316 564	-	-	274 316 564
Fonds communs - étrangers	-	58 668 180	-	58 668 180
	587 253 495	58 668 180	-	645 921 675
Placements alternatifs				
Actifs réels	-	-	112 777 151	112 777 151
Actifs réels inscrits en bourse	22 899 164	-	-	22 899 164
Placements privés	-	-	62 929 767	62 929 767
Stratégies à rendement absolu	-	-	75 000 475	75 000 475
	22 899 164	-	250 707 393	273 606 557
<b>Total des placements</b>	<b>654 451 412</b>	<b>447 956 855</b>	<b>257 918 611</b>	<b>1 360 326 878</b>
<b>Autres actifs financiers</b>				
Contrats de change	-	5 655 494	-	5 655 494
Marge liquidative et contrats à terme sur indices boursiers	329 520	-	-	329 520
	329 520	5 655 494	-	5 985 014
<b>Total des actifs financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>654 780 932</b>	<b>453 612 348</b>	<b>257 918 612</b>	<b>1 366 311 892</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Contrats de change	-	397 399	-	397 399
<b>Total des passifs financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>-</b>	<b>397 399</b>	<b>-</b>	<b>397 399</b>

## NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2017

## 3. Placements et instruments financiers (suite)

## H) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR (suite)

Fonds d'accumulation	Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>				
Équivalents de trésorerie	53 499 287	-	-	53 499 287
Placements à revenu fixe - canadiens				
Obligations fédérales	-	36 012 655	-	36 012 655
Obligations provinciales	-	61 042 265	-	61 042 265
Obligations municipales	-	49 821 584	-	49 821 584
Obligations de sociétés	-	105 439 305	-	105 439 305
Hypothèques	-	438 082	-	438 082
Placements à revenu fixe - étrangers				
Obligations fédérales	-	45 236 544	-	45 236 544
Obligations de sociétés	-	21 116 110	-	21 116 110
Hypothèques	-	34 537 999	-	34 537 999
	-	353 644 544	-	353 644 544
Titres de participation				
Actions ordinaires - canadiennes	290 639 718	-	-	290 639 718
Actions ordinaires - étrangères	255 541 844	-	-	255 541 844
Fonds communs - étrangers	-	76 182 526	-	76 182 526
	546 181 562	76 182 526	-	622 364 088
Placements alternatifs				
Actifs réels	-	-	78 601 369	78 601 369
Actifs réels inscrits en bourse	21 464,915	-	-	21 464 915
Placements privés	-	-	57 858 291	57 858 291
Stratégies à rendement absolu	-	-	101 065,512	101 065 512
	21 464 915	-	237 525 172	258 990 087
<b>Total des placements</b>	<b>621 145 764</b>	<b>429 827 070</b>	<b>237 525 172</b>	<b>1 288 498 006</b>
<b>Autres actifs financiers</b>				
Contrats de change	-	459 527	-	459 527
Marge liquidative et contrats à terme sur indices boursiers	456 264	106 535	-	562 799
	456 264	566 062	-	1 022 326
<b>Total des actifs financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>621 602 028</b>	<b>430 393 132</b>	<b>237 525 172</b>	<b>1 289 520 332</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Contrats de change	-	2 311 466	-	2 311 466
<b>Total des passifs financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>-</b>	<b>2 311 466</b>	<b>-</b>	<b>2 311 466</b>

## NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2017

## 3. Placements et instruments financiers (suite)

## H) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR (suite)

Fonds de retraite	Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>				
Équivalents de trésorerie	2 286 687	-	-	2 286 687
Placements à revenu fixe - canadiens				
Obligations fédérales	-	2 060 009	-	2 060 009
Obligations provinciales	-	20 672 122	-	20 672 122
Obligations municipales	-	1 122 580	-	1 122 580
Obligations de sociétés	-	43 008 302	-	43 008 302
Placements à revenu fixe - étrangers				
Obligations de sociétés	-	2 524 194	-	2 524 194
	-	69 387 207	-	69 387 207
Titres de participation				
Fonds communs - canadiens	-	57 521	-	57 521
Fonds communs - étrangers	-	73 322 200	-	73 322 200
	-	73 379 721	-	73 379 721
Placements alternatifs				
Actifs réels	-	-	6 952 430	6 952 430
<b>Total des placements</b>	<b>2 286 687</b>	<b>142 766 928</b>	<b>6 952 430</b>	<b>152 006 045</b>
<b>Autres actifs financiers</b>				
Contrats de change	-	77 956	-	77 956
<b>Total des actifs financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>2 286 687</b>	<b>142 844 884</b>	<b>6 952 430</b>	<b>152 084 001</b>

## NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2017

## 3. Placements et instruments financiers (suite)

## H) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR (suite)

Fonds de retraite	Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>				
Équivalents de trésorerie	5 466 850	-	-	5 466 850
Placements à revenu fixe - canadiens				
Obligations provinciales	-	1 730 133	-	1 730 133
Obligations municipales	-	31 235 696	-	31 235 696
Obligations de sociétés	-	47 678 230	-	47 678 230
Placements à revenu fixe - étrangers				
Obligations de sociétés	-	4 618 573	-	4 618 573
	-	85 262 632	-	85 262 632
Titres de participation				
Fonds communs - canadiens	-	120 569	-	120 569
Fonds communs - étrangers	-	56 916 664	-	56 916 664
	-	57 037 233	-	57 037 233
Placements alternatifs				
Actifs réels	-	-	15 366 265	15 366 265
<b>Total des placements</b>	<b>5 466 850</b>	<b>142 299 865</b>	<b>15 366 265</b>	<b>163 132 980</b>
<b>Total des actifs financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>5 466 850</b>	<b>142 299 865</b>	<b>15 366 265</b>	<b>163 132 980</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Contrats de change	-	10 101	-	10 101
<b>Total des passifs financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>-</b>	<b>10 101</b>	<b>-</b>	<b>10 101</b>

En 2017 et 2016, aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux 1 et 2 ni aucun transfert vers ou depuis le niveau 3.



## NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2017

## 3. Placements et instruments financiers (suite)

## H) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR (suite)

Le tableau suivant présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des éléments dont la juste valeur se situe au niveau 3 de la hiérarchie :

	Fonds d'accumulation	Fonds de retraite
Juste valeur, 1 <sup>er</sup> janvier 2016	226 391 040 \$	22 213 845 \$
Achats	42 131 661	-
Ventes	(41 734 332)	(8 297 389)
Variation de la juste valeur	10 736 803	1 449 809
<b>Juste valeur, 31 décembre 2016</b>	<b>237 525 172 \$</b>	<b>15 366 265 \$</b>
Achats	67 401 763	-
Ventes	(57 810 692)	(9 123 110)
Variation de la juste valeur	10 802 369	709 275
<b>Juste valeur, 31 décembre 2017</b>	<b>257 918 612 \$</b>	<b>6 952 430 \$</b>

## 4. Contrats de change

Fonds d'accumulation		Contrats de change au 31 décembre 2017			
Position longue	Position courte	Valeur notionnelle en \$ CA équivalent	Taux de change moyen	Actif \$ CA	Passif \$ CA
Dollar canadien	Dollar américain	213 191 108	1,2807	4 685 224	(7 727)
Dollar canadien	Euro	47 803 189	1,5328	875 166	(26 638)
Dollar canadien	Dollar australien	4 162 483	0,9697	-	(39 610)
Dollar canadien	Yen japonais	1 942 833	0,0114	37 763	(16)
Yen japonais	Dollar canadien	8 597 391	88,001	-	(157 034)
Dollar américain	Dollar canadien	5 081 520	0,7822	-	(70 862)
Euro	Dollar canadien	2 474 325	0,6582	-	(14 950)
Livre sterling	Dollar canadien	2 181 929	0,5821	-	(25 966)
Autres devises	Autres devises	7 006 823	-	57 341	(54 596)
<b>Total</b>		<b>292 441 601 \$</b>		<b>5 655 494 \$</b>	<b>(397 399) \$</b>

Fonds d'accumulation		Contrats de change au 31 décembre 2016			
Position longue	Position courte	Valeur notionnelle en \$ CA équivalent	Taux de change moyen	Actif \$ CA	Passif \$ CA
Dollar canadien	Dollar américain	212 284 100	1,3316	-	(1 769 602)
Dollar canadien	Yen japonais	5 788 344	0,0115	74	-
Dollar canadien	Euro	3 927 218	1,4089	-	(60 265)
Dollar américain	Dollar canadien	5 696 362	0,7624	122 504	(60 547)
Dollar américain	Euro	5 163 429	1,0459	-	(62 733)
Dollar américain	Dollar de Hong Kong	3 271 197	0,1289	79 962	-
Dollar de Hong Kong	Dollar canadien	4 533 659	5,9169	103 554	(83 774)
Euro	Dollar américain	4 752 552	0,9408	63 822	(83 536)
Autres devises	Autres devises	14 290 096	-	89 611	(191 009)
<b>Total</b>		<b>259 706 957 \$</b>		<b>459 527 \$</b>	<b>(2 311 466) \$</b>

## NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2017

## 4. Contrats de change (suite)

Fonds de retraite		Contrats de change au 31 décembre 2017			
Position longue	Position courte	Valeur notionnelle en \$ CA équivalent	Taux de change moyen	Actif \$ CA	Passif \$ CA
Dollar canadien	Dollar américain	2 707 844	1,2888	77 956	-
<b>Total</b>		<b>2 707 844 \$</b>	<b>-</b>	<b>77 956 \$</b>	<b>-</b>

Fonds de retraite		Contrats de change au 31 décembre 2016			
Position longue	Position courte	Valeur notionnelle en \$ CA équivalent	Taux de change moyen	Actif \$ CA	Passif \$ CA
Canadian Dollar	US Dollar	3 583 192	1,3360	-	(10 101)
<b>Total</b>		<b>3 583 192 \$</b>		<b>-</b>	<b>(10 101) \$</b>

## 5. Revenus de placement

## Fonds d'accumulation

	2017	2016
Encaisse et équivalents de trésorerie	1 438 568	738 057
Revenu fixe	8 541 278	9 708 831
Actions ordinaires	16 498 168	16 023 335
Actifs réels	1 261 051	603 490
Placement privés	3 016 091	1 338 204
Stratégies à rendement absolu	-	433 875
Prêts de titres	351 419	5 217
<b>Total</b>	<b>31 106 575 \$</b>	<b>28 851 009 \$</b>

## Fonds de retraite

	2017	2016
Encaisse et équivalents de trésorerie	88 846	26 680
Revenu fixe	3 353 824	3 936 855
Actions ordinaires	522 148	668 953
Actifs réels	328 835	572 163
<b>Total</b>	<b>4 293 653 \$</b>	<b>5 204 651 \$</b>

## 6. Sommes à recevoir/à payer au Fonds d'accumulation et au Fonds de retraite

Au 31 décembre 2017, il y a 11 376 \$ (38 350 \$ au 31 décembre 2016) en compte interfonds entre le Fonds d'accumulation et le Fonds de retraite. Le montant a trait aux frais d'administration.

## NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2017

## 7. Marge liquidative et contrats à terme sur indices boursiers

Le Régime utilise des contrats à terme sur indices boursiers afin de générer de façon efficiente et économique une exposition à certains marchés d'actions non nord-américains. Le Régime est dans l'obligation de donner en garantie des marges liquidatives à titre de collatéral afin de rencontrer les exigences des marchés boursiers.

## 8. Frais d'administration

Les frais d'administration comprennent les charges suivantes :

Fonds d'accumulation	2017	2016
Fournisseur des services de tenue de dossiers	919 157 \$	1 014 417 \$
Salaires et avantages sociaux	959 666	871 913
Frais de garde	319 155	276 123
Fournisseurs de données financières	123 188	109 748
Actuariat	62 120	131 323
Frais de mesure de performance	98 903	107 044
Fiduciaire	101 210	102 040
Assurance responsabilité	89 615	96 584
Frais – Retraite Québec	86 578	84 177
Audit	62 851	47 498
Frais de TPS/TVQ	96 170	46 339
Autres charges	126 146	129 538
<b>Total</b>	<b>3 044 759 \$</b>	<b>3 016 744 \$</b>

Fonds de retraite	2017	2016
Fournisseur des services de tenue de dossiers	59 912 \$	54 518 \$
Salaires et avantages sociaux	112 467	119 348
Frais de garde	23 559	15 649
Actuariat	7 280	17 976
Frais de mesure de performance	7 757	8 106
Fiduciaire	11 861	13 966
Assurance responsabilité	10 502	13 221
Frais – Retraite Québec	10 146	11 522
Audit	7 366	6 502
Frais de TPS/TVQ	11 270	6 343
Autres charges	20 995	8 782
<b>Total</b>	<b>283 115 \$</b>	<b>275 933 \$</b>

## 9. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée de l'exercice courant.

# GLOSSAIRE

**Anciens tarifs** S'appliquent aux membres qui ont souscrit à leur rente avant le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

**Compte de retraite immobilisé (« CRI ») de McGill** Option de décaissement offerte par l'Université permettant le transfert direct des actifs de retraite immobilisés provenant du Régime.

**Cotisation supplémentaire de solvabilité** Cotisation additionnelles requises par l'Université pour assurer le versement intégral des règlements externes lorsque les membres Partie A cessent d'être à l'emploi, prennent leur retraite ou atteignent l'âge de 65 ans.

**Couverture de devises** L'action d'entrer dans un contrat financier dans le but de se protéger contre la fluctuation des taux de change des devises.

**Déficit de capitalisation** Écart entre le passif actuariel et l'actif, selon l'évaluation de la capitalisation.

**Déficit de solvabilité** Excédent de la somme du passif de solvabilité sur la somme de l'actif de solvabilité. L'évaluation de solvabilité assume que le régime est dissout à la date d'évaluation.

**Degré de solvabilité** Ratio entre l'actif et le passif de solvabilité à la date d'évaluation, excluant le solde des cotisations déterminées pour les membres du Régime qui n'auraient pas été admissibles à une rente minimale selon la formule à prestations déterminées prévue par le Régime.

**Évaluation de capitalisation** Suppose que le régime restera en vigueur indéfiniment et repose, par conséquent, sur des hypothèses et méthodes actuarielles long terme.

**Excédent de capitalisation** Écart positif entre l'actif et le passif actuariel, selon l'évaluation de capitalisation.

**Fonds complémentaire** Représente la somme de toutes les cotisations spéciales versées par l'Université dans le Régime: les cotisations supplémentaires de solvabilité ainsi que le financement lié aux exigences de l'évaluation actuarielle, moins les prestations payées liées à la rente minimale à prestations déterminées.

**Fonds de retraite** Actifs des membres à la retraite qui ont préféré l'option de règlement interne. Le Fonds de retraite est fermé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**Fonds de revenu viager (« FRV ») de McGill** Option de décaissement offerte par l'Université permettant le transfert direct des actifs de retraite immobilisés provenant du Régime ou d'un CRI.

**Gestion active** Style de gestion en vertu duquel un gestionnaire sélectionne des titres de placements particuliers dans le but de réaliser un rendement supérieur à celui de l'indice de référence correspondant.

**Indice de référence** Indicateur avec lequel on peut comparer les taux de rendement et mesurer la valeur ajoutée comparativement aux indices des marchés.

**Indice des prix à la consommation (IPC)** Calculé par Statistique Canada, l'IPC mesure le prix d'un panier représentatif de biens et services. L'inflation est le taux de changement annuel de l'IPC.

**Membre actif** Réfère à un employé de McGill qui cotise au Régime.

**Membre à la retraite** Membre retraité ou bénéficiaire recevant une rente du Fonds de retraite.

**Membre différé** Membre qui ne cotise plus au Régime et qui n'a toujours pas choisi une option de règlement.

**Nouveaux tarifs** S'appliquent aux membres qui ont souscrit à leur rente après le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

**Option cycle de vie** Option offrant une répartition des actifs d'investissement qui évolue en fonction de l'âge et de la tolérance au risque du membre. Plus le membre se rapproche de la retraite, plus sa répartition d'actifs devient conservatrice.

**Partie A** Fait référence au Régime hybride pour les employés qui ont adhéré au Régime de retraite ou étaient admissibles d'y adhérer au 31 décembre 2008.

**Partie B** Fait référence au Régime à cotisations déterminées pour les employés qui étaient admissibles d'adhérer au Régime de retraite à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

**Régime hybride** Régime de retraite incluant des éléments d'un régime à prestations déterminées et d'un régime à cotisations déterminées. La Partie A du Régime est un régime hybride.

**Rente minimale à prestations déterminées** Rente calculée selon une formule qui tient compte des années de service créditées du participant et de ses 60 mois consécutifs de salaire les plus élevés. Applicable aux employés qui ont adhéré au Régime de retraite ou étaient admissibles d'y adhérer au 31 décembre 2008.

**Texte du Régime** Le texte du Régime de retraite de l'Université McGill.

# CONTACTS

---

Les bureaux du CAR, du Service d'administration des retraites et du Service des placements se trouvent au :  
688, rue Sherbrooke ouest, Bureau 1420  
Montréal (Québec) H3A 3R1  
Tél : (514) 398-6250  
Fax : (514)398-6889  
<http://www.mcgill.ca/hr/fr/bp/pensions>

## ***Service d'administration des retraites***

### **John D'Agata**

Directeur – Administration  
[john.dagata@mcgill.ca](mailto:john.dagata@mcgill.ca)  
(514) 398-6250

### **Karen Rasinger**

Agent – Communications et administration  
[karen.rasinger@mcgill.ca](mailto:karen.rasinger@mcgill.ca)  
(514) 398-6250

### **Joanne St-Denis**

Agent – Retraite et avantages sociaux  
[joanne.st-denis@mcgill.ca](mailto:joanne.st-denis@mcgill.ca)  
(514) 398-2748

## ***Service des placements***

### **Sophie Leblanc, CFA, M.Sc.**

Chef des placements et trésorière  
[sophie.leblanc2@mcgill.ca](mailto:sophie.leblanc2@mcgill.ca)  
(514) 398-6040

### **Mathieu Boivin, CFA**

Directeur Investissements  
[mathieu.boivin@mcgill.ca](mailto:mathieu.boivin@mcgill.ca)  
(514) 398-6040

### **Line Beauregard, CFA, CPA, CA**

Gestionnaire principal, finance et gouvernance  
[line.beauregard@mcgill.ca](mailto:line.beauregard@mcgill.ca)  
(514) 398-6040

Toutes questions concernant le Régime doivent être adressées au Centre d'appel des programmes d'épargne de l'Université McGill au 1-855-687-2111 (Canada et États Unis) ou 1-416-390-2613 (à l'étranger).



McGill

[mcgill.ca/hr/fr/pensions/rum](http://mcgill.ca/hr/fr/pensions/rum)